



# REPUBLIQUE DU SENEGAL

## MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE LA RECHERCHE  
ET DES STATISTIQUES  
(DRPS)

Cellule du Partenariat Public Privé du MSAS  
(METFP)

« PROGRAMME DU FINANCEMENT DE LA SANTE ET LA NUTRITION »

### **PRE-RAPPORT**

## Appui au Diagnostic institutionnel du potentiel de financement du secteur privé en faveur de la Santé

Consultants : Philippe BARRY, Expert du Secteur Privé et RSE (RSE Senegal)  
Pape Cheikh DIEME, Assistant de mission, RSE Senegal

AVRIL 2018

## SOMMAIRE

### 1. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

- 1.1. Contexte de l'étude
- 1.2. Champ de l'étude
- 1.3. Méthodologie déployée

### 2. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SANTE AU SENEGAL

- 2.1. Vision et politique de Santé du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
- 2.2. Priorités d'intervention dans le secteur de la Santé (MSAS)
- 2.3. Stratégie de financement de la Santé

### 3. ETAT DES LIEUX DES ENTREPRISES ET DE LA RSE AU SENEGAL

- 3.1. Profil des entreprises et associations professionnelles du Sénégal
- 3.2. Rappel des principes fondamentaux de la RSE

### 4. RESULTATS ET ANALYSE DE L'ENQUETE SUR LE DIAGNOSTIC DE LA RSE ET DU NIVEAU D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

- 4.1. Résultats et Analyse quantitative
- 4.2. Résultats et Analyse qualitative
- 4.3. Analyse globale sur l'Etat des lieux de la RSE au Sénégal

### 5. RECOMMANDATIONS POUR UNE MOBILISATION DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

### 6. ANNEXES :

- Questionnaire d'Enquête
- Liste des Entreprises et personnes interviewés
- Fiches d'enquête par entreprise

## **1. CONTEXTE GENERAL DE L'ÉTUDE**

### **1-1) Contexte de l'étude**

La politique du Sénégal en matière de santé trouve son fondement dans la Constitution qui dispose en son article 17 que : «...l'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées... ». Elle vise à répondre à un certain nombre de défis sanitaires parmi lesquels :

- L'accessibilité géographique des populations aux structures sanitaires :
  - 6 Km en moyenne pour atteindre un Poste de santé
  - 24 Km pour atteindre un Centre de santé
  - 49 Km pour atteindre un Hôpital
- La Santé maternelle :
  - un taux de mortalité maternelle à 315/100.000 naissances vivantes
- Les Maladies Non Transmissibles :
  - un taux de prévalence à 22% (STEP)
- Les Ressources Humaines :
  - environ 68% des spécialistes sont concentrés dans la région de Dakar,
  - 8% à Thiès, 5% à Ziguinchor et Diourbel,
  - les 14% restants sont répartis entre les dix autres régions
  - seuls 36% des inscrits en spécialisation médicale sont sénégalais
- Des insuffisances dans la rationalisation et l'optimisation de la distribution et du stock des médicaments, des produits sanguins.

Au regard de ces quelques défis cités, la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) est devenue une priorité dans la mise en œuvre de la politique de santé. Celle-ci est basée sur l'amélioration de la fourniture des services de santé de qualité et la prise en charge des engagements internationaux en matière de santé, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Aussi, l'augmentation des ressources financières allouées à la santé doit être une priorité. Sans argent pour acheter des vaccins et des médicaments, pour construire des installations sanitaires, les équiper et les doter du personnel voulu, pour gérer le système de santé et pour investir dans d'autres secteurs importants pour la santé, le Sénégal sera

dans l'impossibilité d'atteindre les ODD se rapportant à la santé et la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Afin de combler le gap de financements, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale s'appuie sur une Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNFS) qui s'inscrit dans la démarche globale du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le Document stratégique a été validé le 17 Novembre 2017 par le Chef de l'Etat lors d'un Forum à travers un processus participatif et inclusif basé sur une approche multisectorielle, auquel ont pris part entre autres les représentants du Secteur privé sanitaire et non sanitaire du Sénégal.

La SNFS a défini une vision, des valeurs et principes qui en constituent le socle et la référence. Elle repose en effet sur une vision d' «un Sénégal où toutes les populations ont accès à des services de santé de qualité sur la base d'un financement durable respectant les principes d'équité et de solidarité».

La stratégie comporte quatre orientations stratégiques. Il s'agit notamment de :

1. L'amélioration effective de la disponibilité de services de santé de qualité,
2. L'extension de la protection contre le risque financier lié à la maladie,
3. Le renforcement des interventions multisectorielles à haut impact sur la santé,
4. La mobilisation accrue des ressources financières pour tendre vers la CSU.

S'agissant de l'axe stratégique 4, quatre lignes d'actions ont été identifiées :

- Rationalisation de l'utilisation des ressources,
- Augmentation substantielle de la contribution de l'Etat et de ses démembrements au financement de la santé,
- Développement de stratégies de financement innovantes,
- Mobilisation du financement extérieur.

En effet, pour tendre vers la CSU et répondre en particulier aux défis de santé, et notamment ceux en lien avec la prise en charge des problématiques de santé de la mère et de l'enfant, ainsi que des maladies non transmissibles (MNT - le diabète, le cancer, les maladies cardiaques et respiratoires) qui sont aujourd'hui la principale cause de mortalité dans le pays, plus de ressources devront être mobilisées au plan domestique mais également à travers l'appui des partenaires techniques et financiers.

Une des conditions de succès de la lutte contre la mortalité maternelle et des MNT est d'arriver à mobiliser toutes les sources de financement internes et externes provenant du secteur public comme du secteur privé. Cela comprend non seulement la mobilisation des investissements privés, mais aussi le déploiement de vastes quantités d'expertise technique, opérationnelle et adaptée aux conditions locales, acquises par les entreprises privées dans le cadre de leurs activités et en particulier de leur politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). En intégrant dans leur système de management une **RSE dite stratégique** et en établissant des partenariats avec le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, les entreprises peuvent aider à réduire l'impact de ces maladies dévastatrices et coûteuses.

Au Sénégal, on observe depuis quelques années une progression de la RSE, un mouvement auxquels des partenaires au développement ont fortement participé ainsi que quelques entreprises, constituées principalement de multinationales et grandes entreprises. Quelques bonnes pratiques ont d'ailleurs été répertoriées mais il demeure qu'aucun diagnostic d'envergure n'a été encore mené pour mesurer l'implication réelle des entreprises en matière de RSE, et en particulier le niveau de leurs engagements en réponse aux nombreux défis sanitaires du pays.

Au-delà du diagnostic qui constitue une première étape, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale a l'ambition de créer un cadre de partenariat propice afin d'inviter le secteur privé sanitaire et non sanitaire notamment les entreprises privées à coopérer avec lui, pour relever les indicateurs de santé tout en leur offrant des opportunités de croissance et de développement.

Pour les entreprises également, la santé est un élément essentiel de la vie en société et elle est reconnue comme un des droits de l'Homme. Les menaces sur la santé publique peuvent avoir de graves conséquences pour les communautés mais peuvent entraver le développement des entreprises. Il convient donc que toutes les organisations, grandes et petites, respectent le droit à la santé et contribuent, dans la limite de leurs moyens et s'il y a lieu, à la promotion de la santé en agissant sur les causes de morbidité et de mortalité élevées dans la communauté. Il convient de contribuer, dans toute la mesure du possible, à l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant qui est un défi majeur pour l'atteinte des indicateurs de santé liés à l'ODD 3.

Le secteur privé, dans ce contexte, devra aller au-delà de la traditionnelle philanthropie. Si nous reconnaissons que l'innovation provient de la compréhension des conditions locales et de l'optimisation des vastes ressources du secteur privé, nous pouvons garantir une meilleure santé à très long terme en vue d'une croissance économique plus rapide.

Conscient du rôle du secteur privé dans la santé, le MSAS a facilité la mise en place d'un cadre de partenariat propice afin d'inviter le secteur privé sanitaire et non sanitaire notamment les entreprises privées à coopérer avec lui pour relever les indicateurs de santé tout en leur offrant des opportunités de croissance et de développement. En effet, l'Alliance du Secteur Privé de la Santé (ASPS) compte parmi ses membres toutes les associations d'entreprises privées sanitaires mais également le patronat tel que CNP, CNES et MEDS. Elle a pour objectif d'œuvrer à côté du MSAS en vue d'améliorer la santé des populations. C'est dans ce sens qu'elle s'est engagée lors du Forum sur la Stratégie de Financement du Secteur de la Santé à mener le plaidoyer et à accompagner le MSAS à promouvoir auprès des dirigeants des entreprises du Sénégal et dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) une stratégie de mobilisation de ressources.

Afin de bénéficier d'une meilleure connaissance des principes de cette source de financement interne et de faciliter un dialogue avec les entreprises visant à assurer davantage de cohérence dans la mise en œuvre de leurs actions d'engagement communautaires selon les besoins prioritaires du Plan National de Développement Sanitaire, le MSAS a jugé utile de réaliser un diagnostic institutionnel du potentiel de financement du secteur privé en faveur de la Santé, y compris la prise en charge de la Santé maternelle.

La présente étude diagnostic répond ainsi à la volonté du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) et de ses partenaires au développement, en particulier la Banque Mondiale, de concrétiser une nouvelle démarche dans la politique nationale de Santé en associant davantage le secteur privé dans la mise en œuvre de celle-ci grâce aux engagements qui seront pris dans le cadre de la RSE.

## **1-2) Champ de l'étude**

L'objet de la présente étude est d'analyser la situation actuelle des interventions des entreprises opérant au Sénégal dans le cadre de la RSE afin de proposer le renforcement des initiatives et de mobiliser plus de ressources vers le financement de la lutte contre la mortalité maternelle, et plus généralement de la Santé.

L'étude diagnostic comprend les objectifs suivants :

- Mesurer l'implication des entreprises en matière de RSE,
- Analyser les motivations liées à l'engagement des entreprises dans une démarche RSE,
- Faire un état des lieux des pratiques de Gouvernance RSE des entreprises,
- Relever les obstacles à la mise en œuvre de la RSE,
- Identifier les besoins en matière d'accompagnement des Entreprises
- Identifier des activités pertinentes mises en œuvre dans le domaine de la Santé par les entreprises et en faire une analyse quantitative et qualitative
- Evaluer les défis de la mise en place d'une stratégie de mobilisation des entreprises dans la lutte contre la mortalité maternelle, et plus généralement dans le secteur de la Santé, et formuler des recommandations quant aux priorités à établir pour tirer le maximum de la contribution des entreprises dans le cadre de leur RSE.

Toutefois, cette étude n'a pour objectif que de constituer **une première étape** dans le processus de mise en œuvre d'une mobilisation plus accrue des entreprises dans la lutte contre la mortalité maternelle, et plus généralement dans le secteur de la Santé. C'est ainsi qu'à la demande de la Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques (DPRS) du MSAS, la présente étude s'est focalisée sur l'engagement des entreprises dans un champ de Santé plus large que seule la mortalité maternelle, et n'a concerné qu'un échantillon d'une **vingtaine d'entreprises** du milieu des grandes entreprises et PME du Sénégal.

### 1-3) Méthodologie déployée

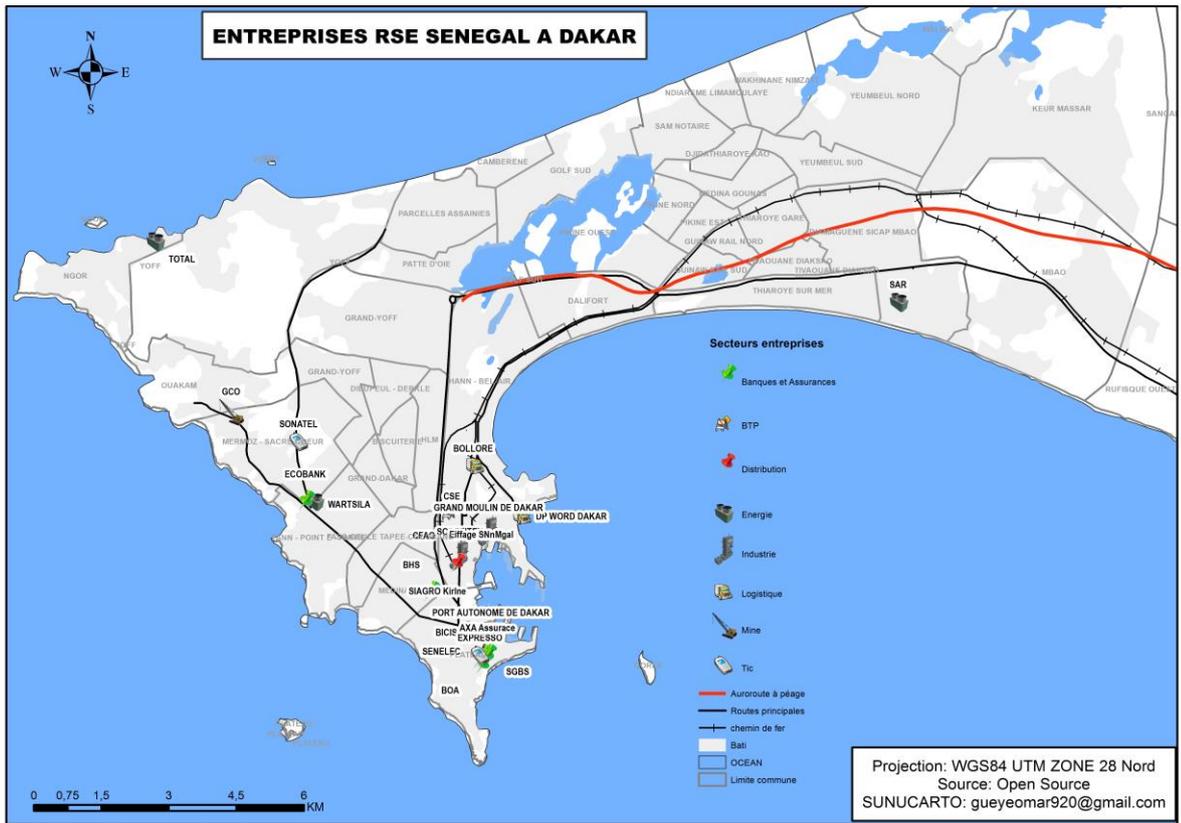
La méthodologie déployée a respecté le cahier des charges des termes de référence, à savoir :

(1) Une étude bibliographique des documents sur la RSE et les politiques sectorielles Santé au Sénégal. Dans le cadre de cette étape, le consultant a analysé les ressources documentaires existantes au niveau du MSAS, en ce qui concerne la politique nationale de Santé et son financement, au niveau de l'Initiative RSE Senegal, en ce qui concerne la pratique de la RSE au Sénégal (voir en annexe les références bibliographiques).

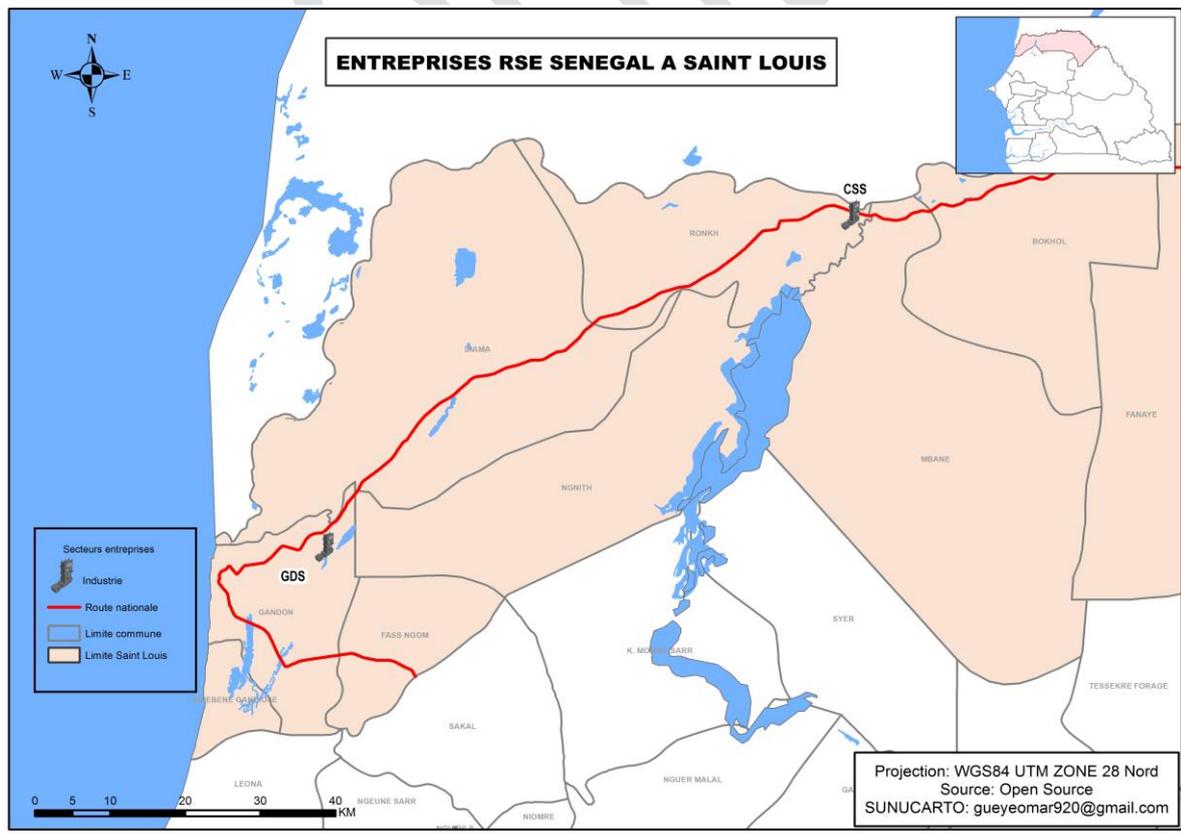
(2) Parallèlement à cette étude documentaire, des enquêtes de terrain ont été conduites du 3 Janvier au 15 Février 2018 auprès d'un échantillon de 21 grandes entreprises, représentatives du tissu économique du Sénégal et déjà engagées dans des pratiques RSE dans le domaine de la Santé. Le MSAS a envoyé l'appel à participation auprès de 29 entreprises (voir liste ci-après). Contractuellement, l'échantillon était fixé par le MSAS à 20 entreprises situées à Dakar en grande partie mais également dans les Régions de Saint Louis, de Kédougou et de Tambacounda.

PROJET – Étude Diagnostic RSE Santé au Sénégal

À Dakar :



Dans la Région de Saint Louis :



L'objet de cette enquête était de dresser un état des lieux des initiatives RSE Santé et leur mode d'appropriation en interne du système de pilotage de ces initiatives RSE.

Le ciblage a été réalisé selon la représentativité des entreprises par taille, secteur, le niveau de relation existante actuellement avec le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale et une estimation de leur engagement communautaire en faveur de la Santé.

L'enquête a été réalisée sur la base :

- des entretiens avec les représentants des entreprises, parmi lesquels des directeurs généraux, des responsables RSE et d'autres fonctions, des médecins d'entreprise, etc... (voir en annexe la liste des personnes interrogées)
- d'un questionnaire établi avec un logiciel spécialisé d'enquête (sphinx). Celui-ci est construit avec des questions fermées qui facilitent notamment une analyse statistique et graphique.

L'élaboration du questionnaire, la collecte et l'analyse des données auprès des entreprises ont été assurés par le Consultant du Secteur privé commandité pour la réalisation de l'étude.

Les entretiens en entreprise ont été assurés par le Consultant auquel s'est adjointe de manière volontaire (et non contractuelle) une équipe du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Cette démarche de proximité du MSAS a été appréciée par les représentants des entreprises.

Les prises de rendez-vous ont été assurées par le Consultant du Secteur privé.

Pour faciliter la démarche d'implication des entreprises dans cette enquête, il était prévu début Octobre 2017 une réunion de lancement de la mission, en présence d'une trentaine (30) d'entreprises invitées, qui devait être présidée par la plus haute autorité du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Cette réunion n'a pu se tenir du fait d'un retard à la contractualisation de l'étude entre le Consultant, d'un remaniement ministériel au niveau du MSAS, et d'un calendrier chargé du MSAS pour cause d'organisation du Forum national sur le Financement de la Santé.

Les entreprises figurant dans l'échantillon de l'enquête sont les suivantes :

- Entreprises ayant répondu favorablement à l'enquête

	Entreprise	Secteur	Produits et services
1	SGO/TERANGAGOLD	Mine	Extraction d'or
2	SOCOCIM	Mine	Fabrication et commercialisation de ciments

PROJET – Étude Diagnostic RSE Santé au Sénégal

3	DANGOTE	Mine	Fabrication et commercialisation de ciments
4	WARTSILA	Energie	Maintenance, Opération et Vente pièces pour Centrale électrique
5	SENELEC	Energie	Production, Transport et Distribution d'électricité
6	SAR	Energie	Raffinage de pétrole brut
7	TOTAL	Energie	Distribution d'Hydrocarbures
8	EIFFAGE	Btp	Etudes, Constructions et réhabilitations de bâtiments, Ouvrages de génie civil et de génie industriel
9	CSE	Btp	Travaux publics, Bâtiments, Hydraulique, Assainissement
10	SONATEL	Telecom	Fixe, Mobile, Internet, Data
	Entreprise	Secteur	Produits et services
11	PORT AUTONOME DE DAKAR	Logistique	Services aux navires et marchandises
12	DP WORLD DAKAR	Logistique	Opérateur de terminal à conteneurs
13	BHS	Banque	Services bancaires
14	BICIS	Banque	Services bancaires
15	CITIBANK	Banque	Services bancaires
16	SODEFITEX	Industrie agrobusiness	Egrenage de coton
17	COMPAGNIE SUCRIERE SENEGALAISE	Industrie agrobusiness	Culture de canne à sucre / fabrication et commercialisation de sucre
18	GRANDS DOMAINES DU SENEGAL	Industrie agrobusiness	Production et exportation de produits maraîchers
19	GRANDS MOULINS DE DAKAR	Industrie agroalimentaire	Fabrication et vente de farine de blé et d'aliments animaliers
20	SEDIMA	Industrie agroalimentaire	Fabrication et vente de poussins, poulets de chair, aliments volaille, farine de blé
21	SGBS	Banque	Services bancaires

Entreprises n'ayant pas répondu à l'enquête :

1	GRANDE COTE OPERATIONS	Mine	Exploitation du zircon
2	EXPRESSO	Telecom	Mobile, Internet
3	BOLLORE	Logistique	Services portuaires et transport
4	BOA	Banque	Services bancaires
5	ECOBANK	Banque	Services bancaires
6	AXA	Assurance	Services d'assurance
7	SIAGRO KIRENE	Industrie agroalimentaire	Fabrication de lait et boissons sucrées
8	SANOFI	Santé	Distribution de médicaments

Ces enquêtes, réalisées sous forme d'interviews, s'appuyaient sur un questionnaire et guide d'entretien élaborés à cet effet. Le questionnaire ainsi que les compte-rendus de visite sont annexés à ce présent rapport (Annexes 1 & 2).

Parmi les 21 entreprises ayant répondu favorablement à l'enquête, 1 seule entreprise n'a pas fourni le questionnaire : Compagnie Sucrière Sénégalaise (**CSS**). 1 autre entreprise n'a pu recevoir les enquêteurs compte tenu de l'indisponibilité de ses collaborateurs : **SGBS**.

38 personnes ont été interviewées au total. La liste est produite en annexe de l'étude.

(3) Le processus de rédaction du rapport final du Diagnostic

Dans cette étape, le consultant a intégré, outre des éléments contextuels sur la politique nationale de santé et le profil des entreprises au Sénégal, d'une part une analyse qualitative et statistique issue de l'enquête de terrain réalisée dans les entreprises et d'autre part, une série de recommandations pour l'élaboration par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale d'une stratégie de mobilisation des entreprises dans le secteur de la Santé, et en particulier dans les domaines de la Santé maternelle et des MNT. L'approche participative entre les responsables du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale et les entreprises a été facilitée durant tout le processus et en particulier lors de la réunion de restitution des données aux entreprises.

La restitution des résultats de l'enquête de terrain auprès des entreprises a eu lieu le XXX Mars 2018 au xxx. Cette restitution a permis aux représentants des entreprises de

confirmer les informations qui leur étaient présentées, d'apporter des compléments aux éléments de l'enquête, et de demander des investigations supplémentaires sur certains points particuliers. Le compte rendu de la séance est annexé au présent rapport (Annexe xx).

Cette réunion a finalement permis de poser les bases pour :

- d'une part, la création d'un cadre d'échanges et de suivi régulier entre le MSAS et les Entreprises non sanitaires sur les projets soutenus dans le secteur de la Santé par les entreprises,
- d'autre part, l'idée de conception d'un modèle de convention de partenariat type entre le MSAS et les entreprises engagées dans la RSE Santé,
- et enfin la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des entreprises dans le secteur de la santé, sur la base des recommandations proposées et validées par le MSAS et les entreprises.

Qu'il nous soit ici permis de remercier pour leur disponibilité et leur coopération l'ensemble des personnes, membres du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, et représentants des entreprises qui ont bien voulu participer à cette enquête. Par l'accueil qu'ils ont réservé aux consultants, par la richesse des informations qu'ils ont communiquées, par la pertinence des avis ou remarques qu'ils ont formulés, tous ont contribué de manière significative à la réalisation rapide et efficace de cette étude.

## **2. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SANTÉ AU SENEGAL**

La situation sanitaire et sociale au Sénégal reste caractérisée par une mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile encore élevée, des défaillances dans la prévention et dans la prise en charge de la maladie, l'émergence de nouvelles maladies à potentiel épidémique, la recrudescence des maladies non transmissibles et la persistance des maladies endémiques (Paludisme, Tuberculose et VIH/SIDA). Pour apporter une solution face à cette situation, le secteur de la Santé est aujourd'hui marqué par un réajustement au niveau de l'approche et de l'orientation stratégiques.

En effet, avec l'adoption du plan Sénégal émergent (PSE), le Sénégal s'est engagé à mettre en œuvre l'agenda 2030 pour le développement durable. Ce dernier prend en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'engagement de l'Etat à remplir les obligations nationales dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat (2015) et à prendre en compte l'agenda 2063 de l'Union Africaine « l'Afrique que nous voulons ».

S'agissant des ODD, l'objectif 3 inclut la protection contre les risques financiers et l'accès à des services de santé de qualité, aux médicaments essentiels et vaccins abordables et de qualité pour tous. Il permet également l'augmentation substantielle du financement de la santé et de la formation, le recrutement, le développement et la rétention du personnel de santé dans les zones difficiles.

Ces objectifs en matière de santé combinés avec les aspirations et objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine d'éradication de la pauvreté et de promotion de la santé et du bien-être viennent renforcer les engagements pris par les Chefs d'Etat Africains depuis 2001 à Abuja d'allouer au moins 15% de leur budget national à l'amélioration du secteur de la santé.

Par ailleurs, les directives de l'UEMOA relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques consacrent l'utilisation d'instruments de programmation pluriannuelle pour la gestion efficace des ressources publiques. C'est dans ce cadre que le budget-programme a été institué dans le système d'allocation des ressources en vue de faire du budget de l'Etat un véritable outil de mise en œuvre de la politique de développement. Et au titre de ce cadre, l'élaboration des lettres de politique sectorielle de développement devient un impératif à l'élaboration des stratégies de développement au sein des départements ministériels.

A ce propos, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) de la Santé et de l'Action sociale décline les orientations politiques et stratégiques du secteur pour l'atteinte des ODD. Aujourd'hui, des politiques d'accès universel aux soins (couverture maladie universelle), d'autonomisation des groupes vulnérables (carte d'égalité des chances) et de la densification de l'offre de soins surtout en milieu rural, sont mises en œuvre au profit des populations. Toutefois, la mise en œuvre de ces politiques de santé nécessite un financement dont les mécanismes sont déclinés dans la Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNFS).

## **2-1) Vision et Politique de Santé du MSAS**

La vision globale du secteur repose sur l'ambition de faire du Sénégal un pays où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion et où il leur est garanti un niveau de santé et de bien-être économiquement et socialement productif.

Selon le Décret n°2014-867 du 22 juillet 2014, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans le domaine de la santé, de la prévention, de l'hygiène et de l'action sociale. Ainsi, les missions du Ministre de la Santé et de l'Action sociale sont de :

- rendre les soins de santé de qualité accessibles à tous les Sénégalais, qu'ils vivent en zone urbaine ou rurale ;
- encourager la formation de médecins et de personnels de santé et faciliter leur implantation dans les zones qui en sont dépourvues ;
- veiller à l'approvisionnement en médicaments de qualité et à la couverture des besoins sanitaires de la population.
- assurer la tutelle des établissements publics de santé et veiller à leur bon fonctionnement.
- préparer et appliquer la législation et la réglementation relatives aux professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques ;
- prendre les mesures requises concernant la pratique de la prévention dans tous les établissements et à son inscription dans les curricula de l'enseignement scolaire ;
- encourager les médecins et les infirmiers à pratiquer, en plus des consultations et des soins, des actions efficaces de prévention ;
- faciliter la mise en place de politiques de vaccination ;

- développer des actions de prévention tendant à la diffusion de modèles de comportement permettant d'éviter le développement de certaines maladies ;
- porter une attention particulière à la protection de la santé des femmes, des enfants, des travailleurs et des personnes âgées ou handicapées.

Par ailleurs, la politique de santé du Sénégal est déclinée à travers le Plan National de Développement Sanitaire 2009-2018 et poursuit les objectifs sectoriels suivants :

- Réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto juvéniles ;
- Accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ;
- Renforcer durablement le système de santé ;
- Améliorer la gouvernance du secteur de la santé.

## **2-2) Priorités d'intervention dans le secteur de la Santé du MSAS**

Les priorités d'intervention dans le secteur de la santé sont résumées dans la Lettre de Politique Sectoriel de Développement de la Santé et de l'Action Sociale (LPSD, 2016). Ainsi, pour les dix prochaines années, la politique de développement de la santé repose sur trois axes stratégiques d'intervention : amélioration de l'offre de services de santé, renforcement de la protection sociale dans le secteur, amélioration de la gouvernance.

### **☞ Axe stratégique 1 : Amélioration de l'offre de services de santé et d'action sociale**

Le MSAS vise la densification des plateformes de santé et d'action sociale garantissant une répartition dynamique et équitable de l'offre de services de santé et compatible avec la performance et la démocratisation de l'accès aux soins.

Pour cela, le MSAS met l'accent sur :

- la couverture en infrastructures sanitaires et sociales obéissant à des normes et standards nationaux et internationaux ;
- la disponibilité de professionnels de santé et d'action sociale qualifiés à travers tout le pays, particulièrement dans les zones rurales et les zones faiblement desservies ;
- la disponibilité et l'accessibilité de médicaments, de vaccins et de consommables de qualité.

☞ **Axe stratégique 2 : Renforcement de la protection sociale dans le secteur**

Le MSAS s'engage à améliorer l'accessibilité des populations aux services de santé et d'action sociale, en particulier pour les plus pauvres, les handicapés et les groupes vulnérables. Le MSAS compte promouvoir des mécanismes de financement qui renforcent la solidarité à travers un dispositif d'assurance sociale (mutuelles de santé, assurance maladie obligatoire etc.).

Par ailleurs, la stratégie d'autonomisation des groupes vulnérables constitue l'aspect principal de la politique d'action sociale mise en œuvre par le Département.

Il s'agit d'encadrer et d'organiser le financement d'activités génératrices de revenus au profit des groupes vulnérables visant à :

- lutter contre la pauvreté ;
- rendre capables les personnes vulnérables et les personnes handicapées à prendre en charge leurs soins de santé, notamment en s'enrôlant dans les mutuelles de santé.

☞ **Axe stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance**

Il s'agit de renforcer les capacités institutionnelles, législatives et réglementaires dans le secteur de la santé et de l'Action sociale.

Ainsi, le MSAS s'engage à :

- adapter et renforcer le cadre institutionnel et juridique ;
- renforcer les capacités administratives à tous les niveaux dans le contexte de la décentralisation ;
- renforcer le Système d'Information sanitaire (SIS) et de recherche en santé pour appuyer la politique et les pratiques du secteur ;
- renforcer la collaboration intersectorielle et la coordination des interventions des acteurs autour des déterminants sociaux de la santé ;
- renforcer le partenariat public-privé pour une offre intégrée des services de santé et d'action sociale, le développement des investissements sanitaires et l'appropriation des compétences transférées ;
- renforcer le financement de la santé à travers l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de la santé pour la couverture sanitaire universelle.

## **2-3) Stratégie de financement de la Santé**

La stratégie nationale de financement de la santé repose sur une vision que « *toutes les populations ont accès à des services de santé de qualité sur la base d'un financement durable respectant les principes d'équité et de solidarité* »<sup>1</sup>.

Pour matérialiser cette vision, des orientations stratégiques ont été définies.

- ☞ **Orientation Stratégique 1** : Amélioration de la disponibilité en services de santé de qualité ;
- ☞ **Orientation Stratégique 2** : Extension de la protection contre les risques financiers liés à la maladie ;
- ☞ **Orientation Stratégique 3** : Renforcement des interventions multisectorielles à haut impact sur la santé ;
- ☞ **Orientation Stratégique 4** : Mobilisation accrue des ressources financières pour tendre vers la Couverture Sanitaire Universelle.

Pour la mise en œuvre de chacune de ses orientations stratégiques, un plan d'action et de suivi-évaluation est élaboré et s'appuie sur des lignes d'actions opérationnelles.

Ces lignes d'actions sont les suivantes :

- pour l'orientation stratégique 1 : (i) la densification et démocratisation de l'offre de services de santé ; (ii) l'amélioration effective de la qualité des services ; (iii) la disponibilité et accessibilité des médicaments et produits essentiels de qualité.
- pour l'orientation stratégique 2 : (i) l'extension progressive de la couverture au secteur informel et au monde rural ; (ii) l'affiliation des indigents ; (iii) l'unification des mécanismes de gouvernance des régimes de couverture.
- pour l'orientation stratégique 3 : (i) l'application de mesures dissuasives et promotion d'initiatives sur les déterminants comportementaux ; (ii) la promotion d'initiatives dissuasives sur les déterminants environnementaux.
- pour l'orientation stratégique 4 : (i) la rationalisation de l'utilisation des ressources ; (ii) l'augmentation substantielle de la contribution de l'Etat et de ses démembrements au financement de la santé ; (iii) le développement des stratégies innovantes de financement ; (iv) la mobilisation du financement extérieur.

L'opérationnalisation de ces lignes d'actions fait appel à des mesures opérationnelles.

Ainsi la Stratégie Nationale de Financement de la Santé (SNFS) envisage :

---

<sup>1</sup> MSAS, 2017

- ☞ **Pour l'orientation stratégique 1 :** (i) de développer un plan d'investissement à court et moyen terme pour la densification et la démocratisation de l'offre de services de santé ; (ii) de mettre en œuvre un plan de développement à moyen et long terme des ressources humaines avec un accent sur les mécanismes de fidélisation du personnel ; (iii) de développer un programme intégré de prévention et de prise en charge des maladies non transmissibles ; (iv) de mettre en œuvre des réformes prioritaires pour améliorer la disponibilité et la qualité des paquets de services ; (v) de renforcer la réglementation du médicament ; (vi) de développer un plan de renforcement des capacités institutionnelles de la chaîne d'approvisionnement ; (vii) d'opérationnaliser le dispositif en charge de la politique de la qualité des services.
- ☞ **Pour l'orientation stratégique 2 :** (i) de développer un plan de financement à court et moyen terme de la CMU définissant les options de viabilité du financement et les ressources nécessaires ; (ii) d'institutionnaliser un paquet essentiel de services garanti (PSEG) à toutes les populations sénégalaises ; (iii) de mettre en œuvre un plan des réformes prioritaires pour tendre à terme vers un dispositif unifié de gouvernance des régimes de couverture ; (iv) de réviser les mécanismes de gestion des initiatives de gratuité.
- ☞ **Pour l'orientation stratégique 3 :** (i) de développer un plan de renforcement de la gouvernance et de la fonctionnalité du cadre multisectoriel ; (ii) de mettre en œuvre un programme intégré d'éducation et de prévention des comportements à risque ; (iii) d'accélérer la mise en œuvre du plan d'institutionnalisation du genre ; (iv) de développer un programme de recherche sur les risques liés aux déterminants de la santé.
- ☞ **Pour l'orientation stratégique 4 :** (i) de mettre en place un plan de mobilisation des ressources et de plaider pour le financement de la SNFS ; (ii) de mettre en place un Fonds de soutien au secteur de la santé et ses instruments de financement ; (iii) de mettre en place un mécanisme concerté pour l'harmonisation, l'alignement et la prévisibilité des financements des PTF ; (iv) de réorganiser le cadre institutionnel de gestion de la participation du secteur privé au financement et à l'amélioration de la disponibilité des services.

### **3. L'ÉTAT DES LIEUX DES ENTREPRISES ET DE LA RSE AU SENEGAL**

#### **3-1) Profil des entreprises et associations professionnelles au Sénégal**

Au niveau du Secteur privé non sanitaire du Sénégal, on constate que les entreprises qui le composent sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'adopter un comportement socialement responsable avec les avantages qui y sont liés. Elles devraient ainsi contribuer au développement durable en appliquant dans leurs systèmes de gouvernance des politiques de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans lesquelles le domaine de la Santé est omni présent : Droit de l'Homme, Relations et conditions de travail, Environnement, Bonnes pratiques des affaires, Questions relatives aux consommateurs et surtout Engagement sociétal.

L'engagement sociétal des entreprises permet en effet d'aider à promouvoir des niveaux plus élevés de bien-être au sein de la communauté, conformément aux Objectifs de Développement Durable, et ce à l'aide d'instruments tels que la RSE et le Partenariat Public Privé (PPP).

Afin d'évaluer le potentiel d'entreprises susceptibles d'être engagées significativement et durablement dans le domaine de la Santé, la présente étude a fait ressortir des éléments de contexte en lien avec le profil des entreprises existants au Sénégal :

#### **La typologie des entreprises au Sénégal**

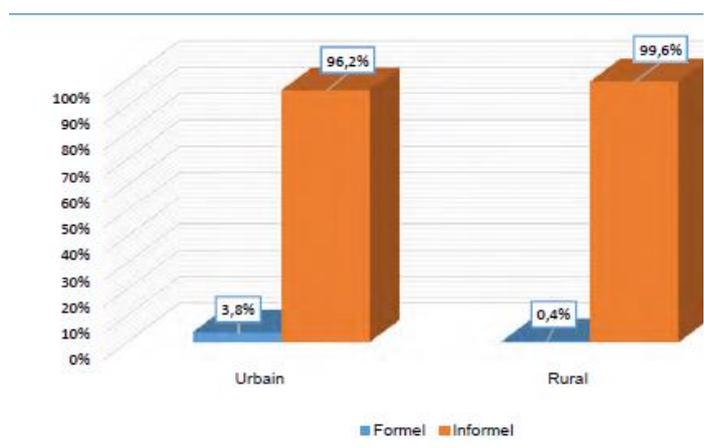
Il ressort en effet de l'enquête<sup>2</sup> menée en 2017 par l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD) que :

- Le Sénégal compte **407 882 unités économiques**. La majorité d'entre elles sont des personnes physiques (**96,8%**). S'agissant des personnes morales, les formes juridiques les plus rencontrées sont les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL).

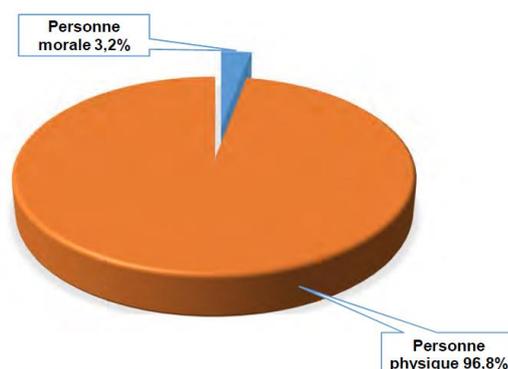
---

<sup>2</sup> Recensement Général des Entreprises - RGE/ANSD/Juillet 2017

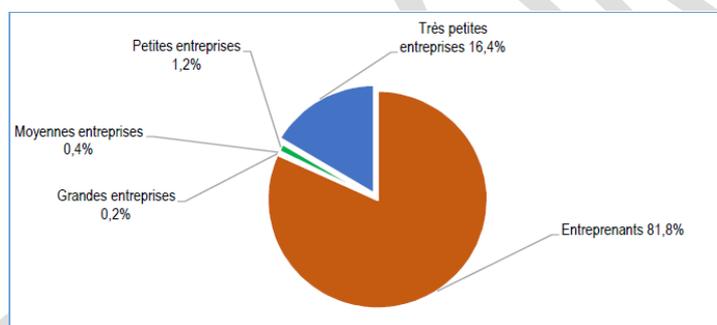
**Répartition des entreprises par milieu selon la forme d'exploitation**



**Répartition des unités économiques selon la forme juridique**

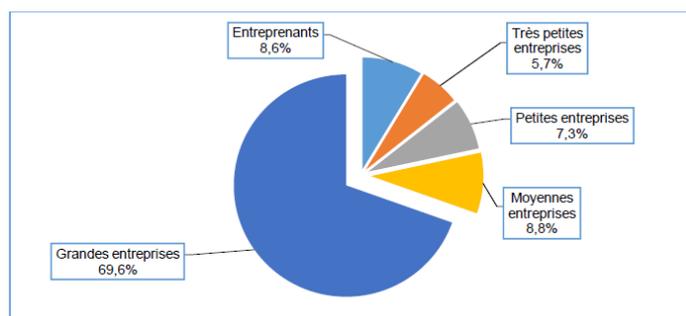


**Répartition des unités économiques selon la taille**



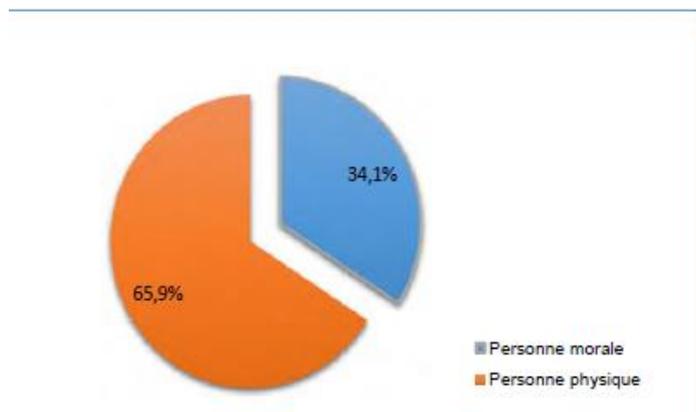
- **Le chiffre d'affaires** global généré par les entreprises, tant formelles qu'informelles, s'élève à onze mille six soixante-six (**11 349,7**) milliards de francs CFA en 2014. Le commerce apparait comme la branche d'activité la plus dynamique avec 40,3% du chiffre d'affaires et 32,8% de la main d'œuvre. En outre, les grandes entreprises génèrent 69,9% du chiffre d'affaires. Par ailleurs, la région de Dakar occupe la première place sur les parts du chiffre d'affaires (**85,3%**) et des personnes employées (**51,7%**). Le secteur formel génère **83,7%** du chiffre d'affaires global.

**Répartition du chiffre d'affaires selon la taille de l'entreprise**

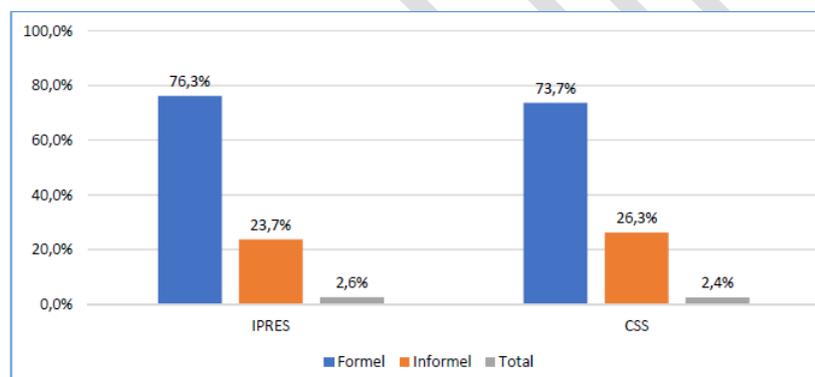


- Le RGE a permis de dénombrer 611 543 emplois permanents et 232 725 emplois saisonniers, soit un total de **844 268 personnes employées** sur une population du Sénégal de 15 millions d'habitants.

**Répartition de l'emploi selon la forme juridique en 2014**



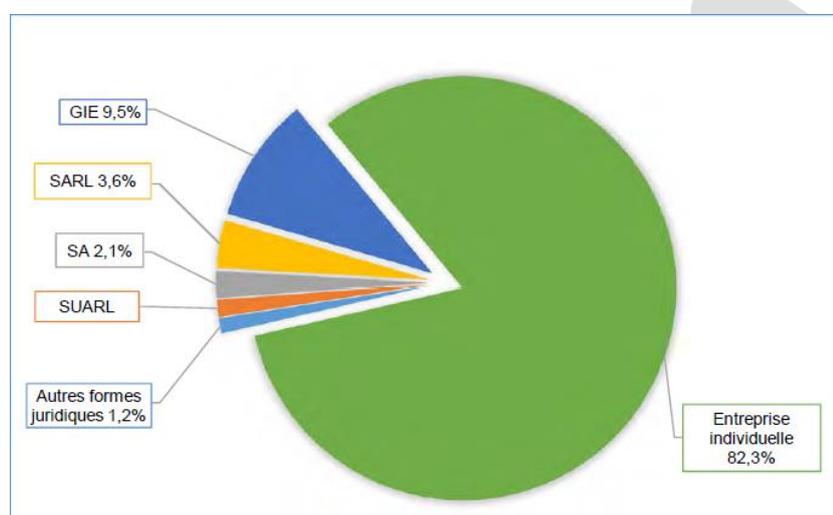
**Répartition des entreprises inscrites à l'IPRES et à la CSS selon la formalité**



Sur l'ensemble des unités économiques du pays, les inscriptions à l'IPRES (2,6%) et à la CSS (2,4%), demeurent relativement faibles.

- Dans le cadre du RGE, est considérée comme grande entreprise toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est **supérieur à 2 000 000 000 FCFA**. Elle tient une comptabilité, selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert-Comptable agréé.

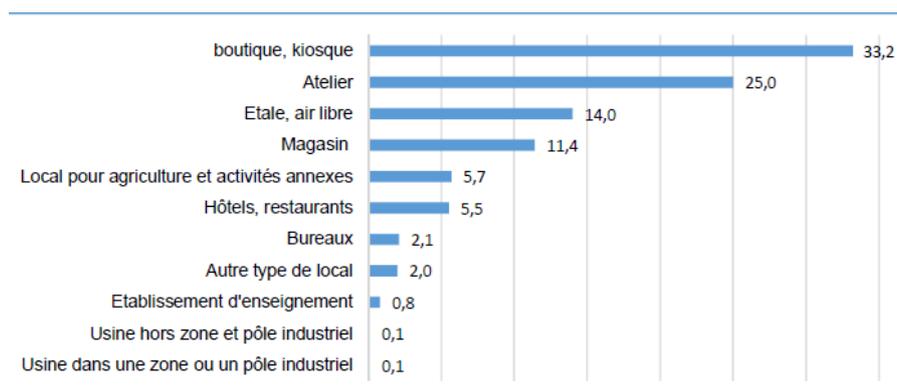
**Répartition des unités économiques par régime juridique**



- Au Sénégal, le tissu industriel, c'est près de **1 270 entreprises**<sup>3</sup> avec une forte prédominance des industries de l'alimentation et des manufactures qui représentent 81% du secteur. Les grandes entreprises sont moins nombreuses (**80 au total**). Cela montre une prédominance des petites et moyennes industries (PMI).

<sup>3</sup> Article de presse : journal « Enquête+ du 10 Février 2016 » selon source ANSD

**Répartition des unités économiques selon le type de local (%)**



Le cadre organisationnel des entreprises formelles, à fort engagement communautaire dans le secteur de la Santé :

Le Secteur privé non sanitaire du Sénégal est composé de plusieurs acteurs parmi (i) des organisations patronales faitières, (ii) des associations professionnelles et (iii) des entreprises.

**Les Organisations patronales faitières :**

Le Sénégal compte quatre (4) organisations patronales, des chambres de commerce et une Chambre des Mines, représentatives du poids socio-économique des entreprises. Il s'agit du :

- Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP) - [www.cnp.sn](http://www.cnp.sn) - organisation qui regroupe des groupements professionnels **constitués d'entreprises du secteur formel** et en particulier d'un grand nombre de grandes entreprises, de tous secteurs. Le CNP est composé de 33 Groupements Professionnels de base et 8 Membres associés.
- Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) – [www.cnes.sn](http://www.cnes.sn) - organisation qui regroupe des fédérations et groupements professionnels **constitués d'entreprises du secteur formel**, en particulier des PME. La CNES est composé de 6 Fédérations, 4 Syndicats, 6 Groupements professionnels.
- Mouvement des Entreprises du Sénégal (MEDS) – [www.meds-senegal.com](http://www.meds-senegal.com) - organisation qui regroupe des **TPE et PME du secteur formel**.

- Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS) - [www.unacois.org](http://www.unacois.org) - organisation dont la majeure partie des entreprises évoluent dans le **secteur informel**.
- Les Chambres de Commerces, d'Industrie et d'Agriculture regroupés au sein d'une union (UNCCIAS) - [www.unccias.sn](http://www.unccias.sn) - organisations qui regroupent en majeure partie des acteurs économiques évoluent dans le **secteur informel**.
- La Chambre des Mines du Sénégal (CMS) – [www.cmdsenegal.com](http://www.cmdsenegal.com) - la Chambre des Mines du Sénégal (CMDMS) est une association à but non lucratif regroupant actuellement une vingtaine de sociétés minières locales et internationales agissant dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation minière.

## Cartographie des Organisations patronales du Sénégal

### 05. UNCCIAS

Les Chambres de Commerces, d'Industrie et d'Agriculture regroupés au sein d'une union (UNCCIAS) : organisations qui regroupent en majeure partie des acteurs économiques évoluent dans le secteur informel

### 04. UNACOIS

Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS) : organisation dont la majeure partie des entreprises évoluent dans le secteur informel



### 01. CNP

Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP) : organisation qui regroupe des groupements professionnels constitués d'entreprises du secteur formel et en particulier d'un grand nombre de grandes entreprises, de tous secteurs. Le CNP est composé de 33 Groupements Professionnels de base et 8 Membres associés.

### 02. CNES

Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES) : organisation qui regroupe des fédérations et groupements professionnels constitués d'entreprises du secteur formel, en particulier des PME. La CNES est composée de 6 Fédérations, 4 Syndicats, 6 Groupements professionnels.

### 03. MEDS

Mouvement des Entreprises du Sénégal (MEDS) : organisation qui regroupe des TPE et PME du secteur formel

## Les Associations professionnelles (par branche)

Le CNP et la CNES regroupent en leur sein plusieurs groupements professionnels dans lesquels adhèrent des entreprises à potentiel d'engagement communautaire dans le domaine de la Santé. Il s'agit :

Pour le CNP :

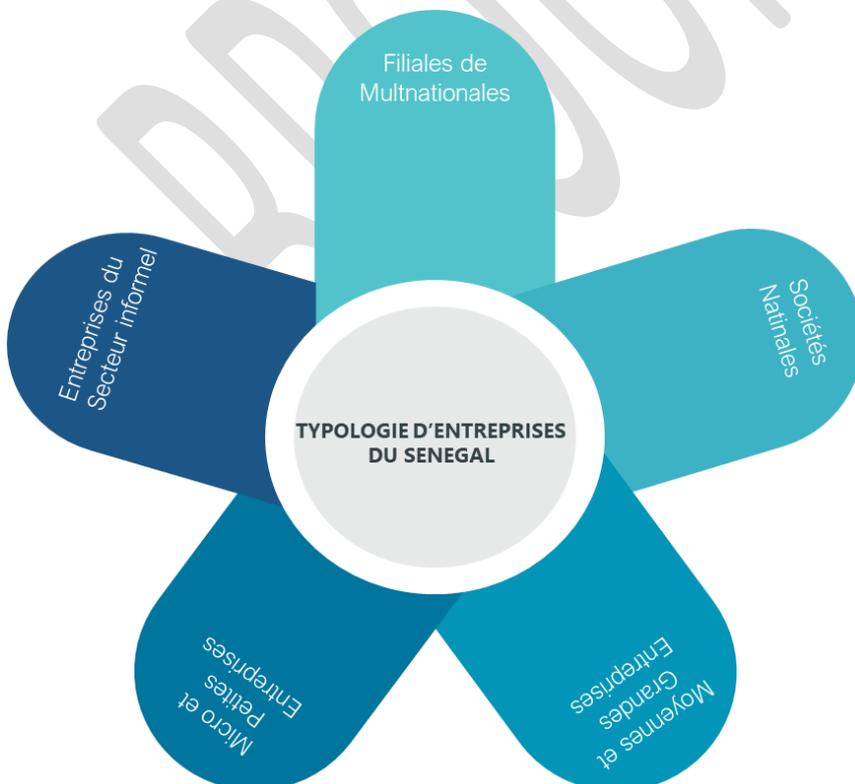
1. Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF)
2. Association Sénégalaise des Professionnels du Pétrole (ASPP)
3. Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurances (FSSA)
4. Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole au Sénégal (GPP)

5. Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (OPTIC)
  6. Syndicat des Auxiliaires de Transports du Sénégal (SATS)
  7. Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Bâtiments et Travaux Publics du Sénégal (SPEBTPS)
  8. Syndicat Patronal de l'Industrie Hôtelière du Sénégal (SPIHS)
  9. Union des Prestataires, des Industriels et des Commerçants du Sénégal (UPIC)
- Pour la CNES :

1. Fédération Nationale des Industries du Sénégal (FNIS)
2. Fédération Nationale du Commerce et des Services (FNCS)
3. Syndicat des Transporteurs Routiers d'Hydrocarbures (STRH)
4. Association Sénégalaise des Pétroliers (ASP)

En ce qui concerne plus spécifiquement le Secteur Privé et la RSE, le Sénégal compte également une initiative privée, l'Initiative RSE Senegal, qui vise à promouvoir la RSE auprès des entreprises du Sénégal à travers un réseau qui compte quinze (15) grandes entreprises dans divers secteurs, à fort engagement communautaire.

### **Les Entreprises (par secteur)**



- ☞ 90% des entreprises formels sont des micros, petites et moyennes entreprises.

Profil des entreprises :

- Micro et petites (TPE), type familial
- Moyennes et Grandes entreprises (MGE), type familial
- Sociétés nationales
- Filiales de multinationales (France et Europe, Etats unis, Maroc, Turquie, Inde, Chine)

- ☞ Ci-après quelques grandes entreprises clés par secteur et zone d'implantation

- **Région de Saint Louis, Matam, Louga:**

- Agro business : Csa, Gds, Scl, Casl, Socas, Vital, West Africa Farms à Saint Louis
- Mine : Phosphates de Matam à Matam
- Chimie : Spia à Louga
- Energie : Senergy (Centrale solaire)
- Pétrole/Gaz : Bp

- **Région de Kédougou:**

- Mine : Sabodala Gold Operation, Torogold, Bassari Resources, lamgold

- **Région de Tambacounda, Kolda:**

- Agro business : Sodefitex

- **Région de Ziguinchor, Sédhiou:**

- Hotellerie : Club Med

- **Région de Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Fatick:**

- Agro alimentaire : Sonacos, Salins du Sine Saloum

- **Région de Thiès:**

- Mine : Grande Côte Operation, Phosphates de Thiès, Ics, Dangote, Ciments du Sahel, Sephos, Sen Mine
- Energie (Centrales solaires) : Ten Merina Ndakhar et Malicounda
- Agro alimentaire : Siagro Kirène, Van Oers
- Hotellerie : Lamanin Beach, Resort Hotel, Radisson
- Transport : Aibd

● **Région de Dakar:**

- Mine & Pétrole : Sococim, Cairn
- Emballage : Fumoa, Simpa, La Rochette
- Agro alimentaire : Sobia, Nestlé, Gmd, Nma, Sedima, Patissen
- Tabac : Mtoa, Philip Moris
- Santé : Sanofi, Labomedis, Valdafrique, Laborex
- Telecom & Tic : Tigo, Expresso, Atos, Jumia
- Chimie : Air Liquide Segoa, Saf
- Assurance : Allianz, Axa, Nsia, Amsa, Sonam, Saham, Gras Savoye
- Logistique : Port Autonome Dakar, Dpw Dakar, Bolloré, Cma Cgm
- Distribution : Auchan, Casino
- Concessionnaire : Bia, Saudequip, Cfao, Caetano formula, Lasa
- **Hotellerie** : Accor, Radisson, Terrou Bi
- Assurance : Allianz, Axa, Nsia, Amsa, Sonam, Saham, Gras Savoye
- Logistique : Port Autonome Dakar, Dpw Dakar, Bolloré, Cma Cgm
- Distribution : Auchan, Casino
- Concessionnaire : Bia, Saudequip, Cfao, Caetano formula, Lasa
- Hotellerie : Accor, Radisson, Terrou Bi

● **Présent sur tout le territoire:**

- Energie : Senelec, Les Spécialistes de l'Energie, Sar, Total, Vivo Energy, Elton, Wartsila,
- Eau : Sde
- Telecom : Sonatel
- Btp : Eiffage, Cse, Cde
- Banque : Cbao, Sgbs, Bicis, Bhs, Ecobank, Boa, Banque Atlantique, Citibank, Uba, Cncas
- Jeux : Lonase

● **Acteurs privés de la Santé (SPS) :**

- Structures privées médicales ou para médicales

Estimation des Entreprises à fort engagement communautaire dans le secteur de la Santé (Grandes entreprises)

Il est à priori difficile d'estimer le nombre d'entreprises potentiellement à fort engagement communautaire dans le secteur de la santé du fait de :

- l'absence de données relatives au nombre et poids des entreprises adhérentes dans chacune des organisations citées,
- la classification par l'ANSD de la Grande Entreprise n'étant pas suffisamment précise (à partir d'un montant de 2 milliards Fcfa de chiffres d'affaires).

Sur la base des indications de l'ANSD, il ressort les éléments suivants :

- Chiffre d'affaires des Grandes entreprises = 7933 milliards Fcfa
- Nombre de Grandes entreprises selon ANSD = 815 entreprises dont le CA est supérieur à 2 milliards Fcfa
- Notre estimation du nombre de Grandes Entreprises à fort engagement dans le secteur de la Santé (15% ayant un chiffre d'affaires supérieur à 20 milliards Fcfa), soit **122 entreprises**

**3-2) Rappel des principes fondamentaux de la RSE**

Partant du constat que :

- le concept de RSE demeure encore relativement flou et variable aux yeux de très nombreux dirigeants et cadres d'entreprises, d'une part et des responsables et agents du MSAS, d'autre part ; le vocable RSE étant uniquement perçu par ces derniers comme une action d'Engagement Communautaire et non comme un outil pour guider la réflexion stratégique,
- et que la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de entreprises dans le secteur de la Santé ne sera efficace et performante que si ses parties prenantes au processus ont une parfaite compréhension de ce concept.

La présente étude rappelle ci-après comme préalables les principes fondamentaux de la RSE.

### Qu'est-ce que la RSE ?

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un outil qui permet la mise en pratique du Développement Durable par les entreprises. Elle est porteuse d'une dimension de gestion qui pénètre progressivement le fonctionnement des entreprises, cette pénétration se faisant à une vitesse et avec une profondeur variable selon les secteurs économiques, les marchés adressés ou en fonction d'autres facteurs endogènes (culture d'entreprise, histoire, place des actifs immatériels).

A la différence du développement durable ou du mécénat, la RSE n'est pas une finalité, un but, encore moins un objectif à atteindre. Les entreprises qui s'engagent dans une « vraie » démarche de RSE le font dans le cadre d'une réflexion stratégique, c'est-à-dire sur la base d'injonctions du "business" au demeurant très diverses : opportunité, différenciation, menace, pression de l'environnement, tension interne forte, volonté d'anticiper, changement de modèle engagé. Toujours dans la même idée : on sait que les actions ou chantiers entrepris dans le cadre de ces démarches n'aboutissent que si les attentes du business ont été identifiées, assumées et objectivées. L'approche n'est donc pas "que dois-je faire ?" mais plutôt "qu'est-ce que cela va m'apporter ?". Or cette étape est souvent esquivée par un grand nombre d'entreprises du Sénégal.



La RSE est la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Autrement dit, une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir **un impact positif** sur la société, à **respecter l'environnement** tout en étant **économiquement viable**. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses **parties prenantes**, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou ses acteurs du territoire...

Les entreprises qui s'engagent à la mettre en place vont donc intégrer, de façon **volontaire**, ces dimensions **au-delà du cadre légal** qui leur est imposé, en mettant en place de **bonnes pratiques** (ex: promotion de la préservation aux MNT au sein des collaborateurs) voire en s'ouvrant à de nouveaux modèles économiques (ex: utilisation de la e-santé).

### **Pourquoi faire de la RSE ?**

Les entreprises enquêtées ont répondu à cette interrogation en classant les différentes motivations à pratiquer la RSE, selon :

- l'accroissement de la productivité,
- la motivation des travailleurs,
- la fidélisation des clients,
- l'amélioration de l'image de marque,
- l'exigence des bailleurs de fonds (banques ou organismes internationaux),
- l'exigence de donneurs d'ordre.

La RSE est une nouvelle grille de lecture qui permet aussi à l'entreprise de mieux répondre aux défis auxquels elle est confrontée (climat, approvisionnement, demande de transparence...) et aux attentes de ses parties prenantes qui sont de plus en plus nombreuses. C'est aussi une nouvelle vision de son rôle et de sa responsabilité dans la société.

### **Pour faire de la RSE, il faut ... ?**

a) Avoir une Bonne compréhension des 7 principes de la RSE et en particulier des 2 premiers :

#### **1. La Redevabilité (Rendre compte) :**

Le principe de redevabilité renvoie à l'importance de la Communication interne dans l'entreprise/organisation et surtout l'intérêt de la communication institutionnelle, car il s'agit

bien à travers la démarche RSE de rendre plus visible auprès des principales parties prenantes identifiées les activités en cours, réalisées et projetées.

De nombreuses entreprises/organisations appliquent déjà au Sénégal des politiques de gestion articulées autour du concept de la RSE du fait d'un contexte marqué par la pauvreté et qui font d'elles de véritables régulateurs sociaux.

Cet engagement pour la RSE se manifeste par la mise en œuvre de plusieurs bonnes pratiques (dans le domaine de la Gouvernance, du Social, de l'Environnement et du Sociétal) qui, malheureusement, ne sont pas suffisamment rendus visibles auprès des autorités nationales et locales, des acteurs économiques parties prenantes de leurs activités et auprès des populations dans le pays.

La RSE permet de rendre plus visible ces actions et de les évaluer (cf. évaluations des actions menées par les entreprises dans le domaine de la Santé)

## 2. **La Transparence**

L'obligation de transparence est la pierre angulaire de la RSE. La transparence dans les pratiques des entreprises traduit la parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui regardent l'opinion publique. La communication par les entreprises d'informations sociales et environnementales, y compris d'informations relatives à la Santé, peut faciliter leur coopération avec d'autres parties prenantes et la détection de risques importants pour la durabilité. Il s'agit également d'un élément important de responsabilisation qui peut contribuer à inciter le public à avoir davantage confiance dans les entreprises.

## 3. **Le Comportement Ethique**

## 4. **Le Respect des intérêts des Parties Prenantes**

## 5. **Le Principe de Légalité**

## 6. **Le Respect des normes de comportement internationales** (OMS, OIT, textes liés à l'Environnement, etc...)

## 7. **Le Respect des Droits de l'Homme**

b) Avoir une bonne compréhension des éléments de la norme ISO 26000 (domaines d'action)

Exemple : **Description du domaine d'action dans la Santé (extrait de la norme ISO FDIS 26000)**:

La santé est un élément essentiel de la vie en société et elle est reconnue comme un des droits de l'Homme. Les menaces sur la santé publique peuvent avoir de graves conséquences pour les communautés et peuvent entraver leur développement. Il convient donc que toutes les organisations, grandes et petites, respectent le droit à la santé et contribuent, dans la limite de leurs moyens et s'il y a lieu, à la promotion de la santé en empêchant ou, si nécessaire, en atténuant les dommages éventuels pour la communauté. Cela peut impliquer une participation à des campagnes publiques de santé. Il convient également qu'elles contribuent, dans toute la mesure du possible, à l'amélioration de l'accès aux services de santé. Même dans les pays où c'est le rôle de l'Etat de prévoir un système public de santé, toutes les entreprises/organisations peuvent envisager d'apporter leur contribution à la bonne santé des communautés. Un niveau de santé élevé au sein de la communauté réduit la charge imposée au secteur public et contribue à créer un environnement économique et social sain pour toutes les organisations.

**Actions et attentes associées dans le domaine de la Santé** (extrait de la norme ISO FDIS 26000):

Il convient qu'une organisation :

- cherche à réduire le plus possible, voire à éliminer les conséquences néfastes sur la santé de tout processus de fabrication, produit ou service de l'entreprise/organisation ;
- envisage de promouvoir la santé en contribuant, par exemple, à assurer l'accès aux médicaments et à la vaccination et en encourageant les styles de vie sains, y compris l'exercice et une bonne alimentation, en procédant à une détection précoce des maladies et en décourageant les gens de consommer des produits et substances malsains. Il convient d'apporter une attention particulière à la nutrition des enfants ;
- envisage de sensibiliser aux menaces pour la santé ainsi qu'aux maladies graves et à leur prévention, telles que, en fonction des circonstances et des priorités locales, le VIH/SIDA, le cancer, les maladies de cœur, la malaria, la tuberculose et l'obésité ; et
- envisage d'apporter une aide pour faciliter l'accès aux services essentiels de santé et à l'eau propre ainsi qu'à des installations sanitaires appropriées, comme moyen de prévenir les maladies.

**L'investissement social** intervient lorsque des entreprises/organisations investissent leurs ressources dans des infrastructures et autres programmes visant à améliorer les aspects sociaux de la vie de la communauté. Les projets en matière d'éducation, de

formation, de culture, de soins de santé, de création de revenu, de développement de l'infrastructure, d'amélioration de l'accès à l'information ou toute autre activité susceptible de promouvoir le développement économique ou social peuvent s'inscrire parmi les différents types d'investissements sociaux.

## **De l'intérêt d'intégrer la RSE dans le secteur de la Santé, tant au niveau des entreprises que du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ?**

### **a) Impacts des Entreprises, lien avec la Santé**

Pour produire leurs biens et services, les entreprises peuvent avoir des impacts négatifs sur la planète. Elles peuvent par exemple participer à la destruction de la biodiversité (via la déforestation ou la pollution des sols ou de l'eau par exemple) ou contribuer au changement climatique (via l'émission de gaz à effet de serre comme le méthane ou le CO<sub>2</sub>). C'est ce que l'on appelle l'**impact environnemental** de l'entreprise ou l'**empreinte écologique** de l'entreprise.

Les entreprises peuvent aussi avoir un **impact social**. Les pollutions engendrées par l'activité des entreprises peuvent conduire à une dégradation de la santé humaine (ex: problèmes respiratoires liés aux émissions produits par le secteur de l'industrie, du Btp, etc...) et notamment des riverains (ex: contamination de l'eau par le déversement de déchets toxiques dans les rivières).

A l'inverse, une entreprise peut avoir un impact positif sur la société en favorisant des actions en lien avec la Santé au travail et/ou la Santé publique.

Enfin, l'activité des entreprises peut avoir un **impact sur l'économie**. Les entreprises peuvent avoir des actions vertueuses en répartissant de façon juste leurs bénéfices entre leurs actionnaires, les collaborateurs et les communautés affectées par leurs activités et/ou en choisissant d'être transparentes par rapport aux données sanitaires qu'elles produisent.

### **b) L'intégration de la RSE/RSO au sein du MSAS et de ses établissements de santé**

Une application de la RSE/RSO au sein du MSAS et des structures publics de santé permettrait de :

- Renforcer le Dialogue Parties Prenantes, y compris le Dialogue public privé, grâce notamment à une exigence de transparence et de redevabilité

- Mobiliser des financements auprès d'entreprises qui sont réellement engagées de manière volontaire à répondre aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Améliorer la performance globale des structures (réduction des coûts)

### La RSE/RSO en tant qu'outil de dialogue public privé

- Elle exige des parties en dialogue une parfaite maîtrise des sept (7) principes que ce concept véhicule, à savoir : (i) la redevabilité, (ii) la transparence, (iii) l'éthique, (iv) la prise en compte et le respect des intérêts et attentes des parties prenantes, (v) la légalité, (vi) le respect des normes internationales de comportement, (vii) le respect des droits humains, mais également d'une conscientisation sur les enjeux de Développement Durable au niveau global et local. Autrement dit, la qualité et l'efficacité du Dialogue dépend du niveau d'appropriation de ces principes par les acteurs en dialogue mais également par les structures qu'ils représentent.
- La qualité d'un Dialogue public privé dépend essentiellement de la conformité des acteurs à un niveau de transparence et redevabilité. Autrement dit, la qualité de la Concertation, la Négociation, le Partenariat, l'Association exige le partage entre Parties Prenantes d'un minimum d'indicateurs, d'informations et de données qui sont issus du système de management de la structure partie prenante.



### La RSE/RSO en tant qu'outil de mobilisation de financement auprès des entreprises

- La capacité de mobilisation des entreprises dans le domaine de la RSE dépend essentiellement du niveau d'appropriation de la RSE/RSO des structures qui interviennent dans le projet d'EC. Autrement dit, une entreprise sera plus enclin à s'engager dans un projet d'EC si les Parties Prenantes (Public ou Société civile) prouvent également qu'elles appliquent dans leur système de management une démarche RSO.

La RSE/RSO en tant qu'outil d'amélioration de la performance globale de l'Entreprise et Organisation (Public et Société civile)

- La méthodologie appliquée dans la RSE/RSO (ISO 26000) permet, à partir d'une analyse de l'identification des parties prenantes clés et du niveau de Dialogue entretenu sur toute la chaîne de valeur de l'Organisation (MSAS, Etablissements de santé), de diagnostic l'état des performances environnementales, sociales et sociétales du système de management de celles-ci et de proposer, sur la base d'indicateurs extra financiers, des plans d'amélioration qui vont répondre aux enjeux de l'organisation (réduction des coûts et des externalités, prévention des risques, contractualisation et suivi des fournisseurs; fixation des talents et motivation du personnel, etc...)

**4. RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE DIAGNOSTIC DE LA RSE ET DU NIVEAU D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE**

L'ampleur des défis économiques, sociaux et environnementaux amène l'ensemble des acteurs de la société à s'interroger sur leur responsabilité. Aujourd'hui, de grandes entreprises au Sénégal ont compris qu'elles peuvent jouer un rôle dans la réduction de la pauvreté, de la précarité, de l'exclusion, de la Couverture sanitaire universelle, mais quels sont les moyens d'action qu'elles mettent concrètement en œuvre en particulier pour la Santé ? Cette enquête menée au niveau d'un échantillon de 21 entreprises du Sénégal a permis :

- de Mesurer l'implication des entreprises en matière de RSE, et plus particulièrement dans le secteur de la Santé
- d'Analyser les motivations liées à l'engagement des entreprises dans une démarche RSE,
- de Faire un état des lieux des pratiques de Gouvernance RSE des entreprises en identifiant en particulier les difficultés de mise en œuvre des démarches RSE dans le domaine de la Santé.

#### **4.1. Résultats et Analyse quantitative**

Sur proposition du Consultant, une liste de 29 entreprises représentatives du secteur d'activité a été validée par le MSAS.

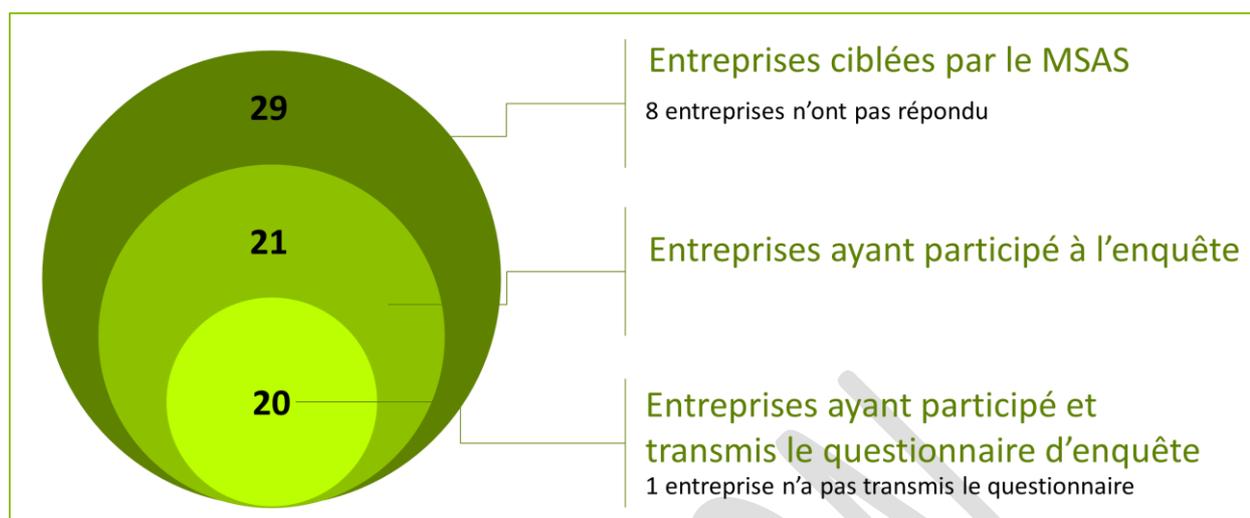
Après avoir été validé par les services compétents du Ministère de la Santé, un questionnaire a été adressé aux entreprises par email et fax. Des relances téléphoniques ont été effectuées en vue de planifier des entretiens directs avec un échantillon de 21 entreprises (sur 29 entreprises ciblées par le MSAS) qui ont bien voulu répondre favorablement à cette enquête.

Les interviews ont été menées dans la plupart des cas avec le responsable RSE et le médecin de l'entreprise. 38 personnes au total ont été rencontrées dont des directeurs généraux d'entreprise (4).

Sur les 21 entreprises ciblées, il faut noter que la Compagnie Sucrière Sénégalaise (**CSS**) n'a pas transmis le questionnaire malgré de nombreuses relances et que la **SGBS** n'a pu recevoir l'équipe des enquêteurs.

Les résultats et analyses issus des 18 réponses au questionnaire sont les suivantes :

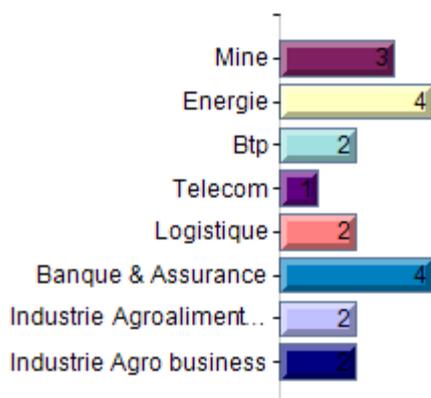
**Le Taux de participation à l'enquête...**



Sur un échantillon de 29 entreprises ciblées par le Consultant et le MSAS (qui a validé la liste avant démarrage de l'enquête), 21 entreprises ont répondu favorablement et 20 ont transmis le questionnaire d'enquête. Contractuellement, sur la base du budget disponible, le MSAS a fixé le nombre d'entreprises à enquêter à 20.

**Secteur de l'Entreprise ?**

Taux de réponse : 100,0%



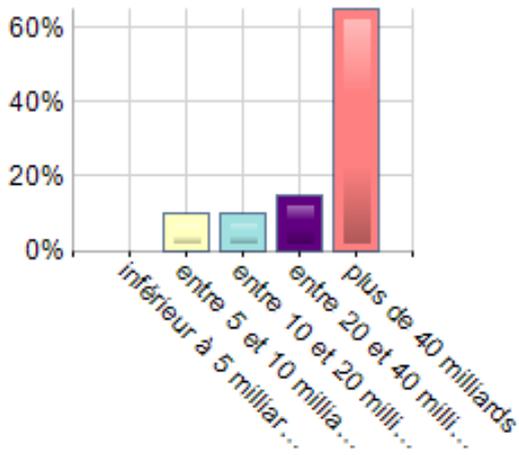
**DONNEES GENERALES SUR LES ENTREPRISES ENQUETEES**

**Une bonne représentativité socio-économique des entreprises enquêtées...**

- En termes de chiffres d'affaires :

Chiffre d'affaires 2016 (Fcfa) ?

Taux de réponse : 100,0%



- En termes d'effectif :

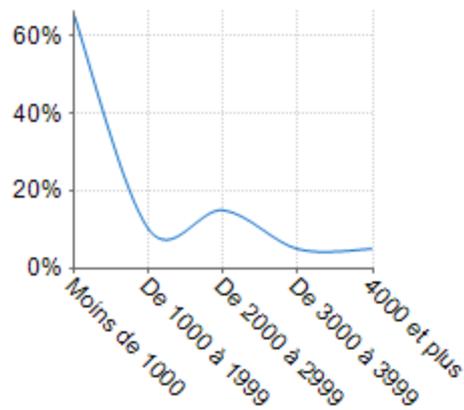
Effectif 2016 ?

Taux de réponse : 100,0%

Min = 48 Max = 4919

Somme = 24706

	Nb
Moins de 1000	13
De 1000 à 1999	2
De 2000 à 2999	3
De 3000 à 3999	1
4000 et plus	1
<b>Total</b>	<b>20</b>

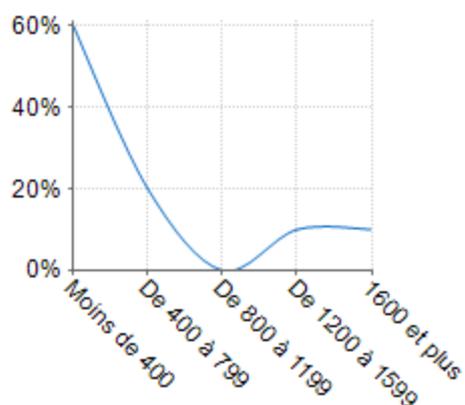


Le nombre total d'effectif concerné par cet échantillon ciblé est de **24.706 employés** dont :

**dont permanents :**

Taux de réponse : **100,0%**  
 Min = **31** Max = **2250**  
 Somme = **11249**

	Nb
Moins de 400	<b>12</b>
De 400 à 799	4
De 800 à 1199	0
De 1200 à 1599	2
1600 et plus	2
<b>Total</b>	<b>20</b>

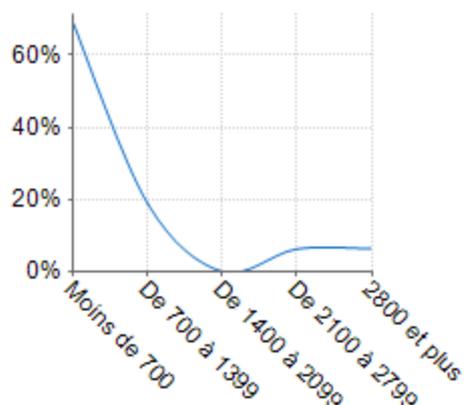


**11.249 employés permanents et,**

**dont autres (journaliers, saisonniers, intérimaires) :**

Taux de réponse : **80,0%**  
 Min = **15** Max = **3710**  
 Somme = **10806**

	Nb
Moins de 700	<b>11</b>
De 700 à 1399	3
De 1400 à 2099	0
De 2100 à 2799	1
2800 et plus	1
<b>Total</b>	<b>16</b>



**10.806 employés ayant un statut de saisonniers/journaliers** (surtout dans le secteur agro business et Btp du fait de la spécificité des métiers).

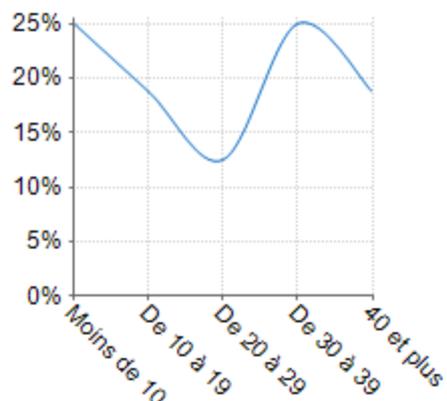
Et enfin **un taux de féminisation** variable de **4 à 59%** selon le secteur d'évolution des entreprises (télécom et banque ont les taux les plus élevés) :

**Taux de féminisation 2016 (%) ?**

Taux de réponse : **80,0%**

Min = 4 Max = 59

	Nb
Moins de 10	4
De 10 à 19	3
De 20 à 29	2
De 30 à 39	4
40 et plus	3
<b>Total</b>	<b>16</b>



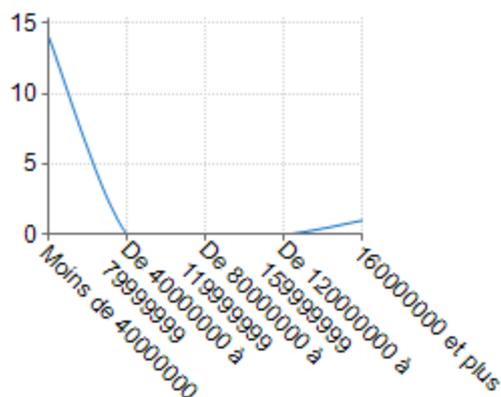
- En termes de contribution fiscale :

**Montant de la Contribution fiscale 2016 (kFcf)**

Taux de réponse : **75,0%**

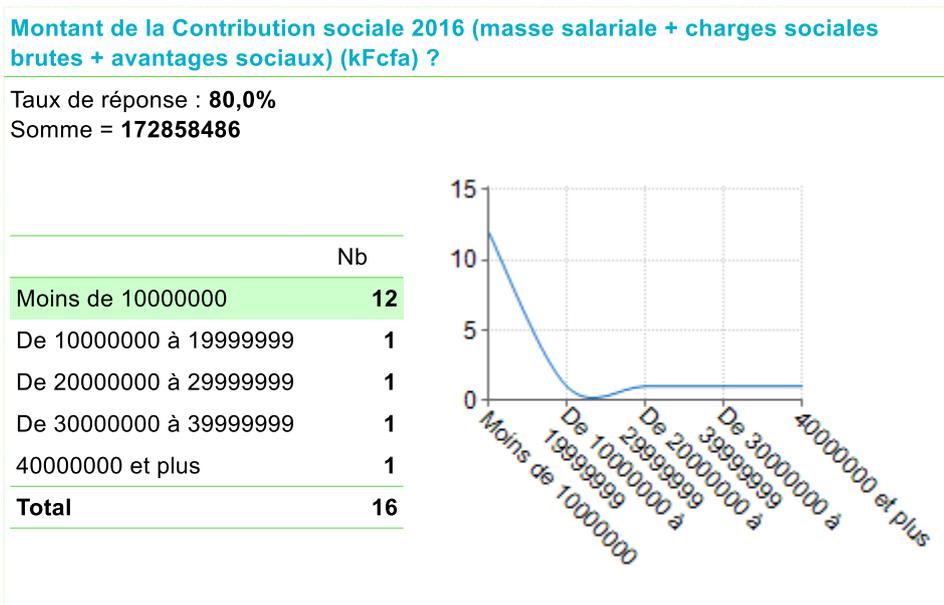
Somme = **317915200**

	Nb
Moins de 40000000	14
De 40000000 à 79999999	0
De 80000000 à 119999999	0
De 120000000 à 159999999	0
160000000 et plus	1
<b>Total</b>	<b>15</b>



**25%** des entreprises n'ont pas communiqué le montant de leur contribution fiscale. Sur l'échantillon des entreprises ayant répondu, le total des contributions fiscales en 2016 est évalué à environ **318 milliards Fcfa**, soit **18,47% des recettes fiscales (1721 milliards Fcfa)** et **10,52% du budget total du Sénégal (3022 milliards Fcfa)**.

- En termes de contribution sociale :

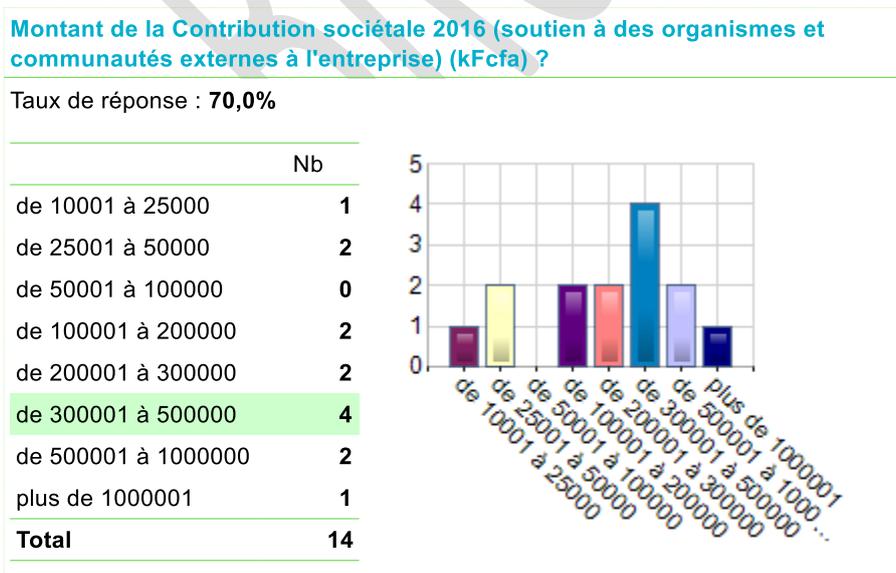


**20%** des entreprises n’ont pas communiqué le montant de leur contribution sociale. Sur l’échantillon des entreprises ayant répondu, le total des contributions sociales en 2016 est évalué à environ **172 milliards Fcfa**.

- En termes de contribution sociétale :

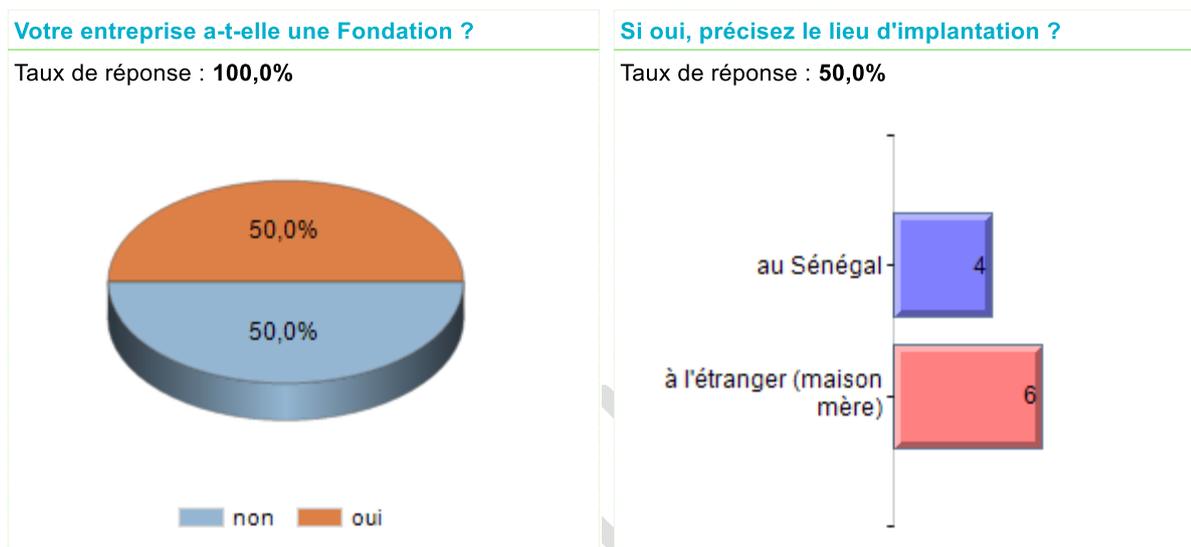
**70%** des entreprises n’ont pas communiqué le montant de leur contribution sociétale. Pour les 30% ayant répondu, le total des contributions sociétales en 2016 est évalué à environ **1,954 milliards Fcfa**.

**70%** des entreprises ont toutefois indiqué des fourchettes des montants affectés à leurs contributions sociétales :



Ces contributions proviennent essentiellement de ressources domestiques issues des entreprises et fondations d'entreprises locales, et non des fondations de maison mère situées à l'étranger.

**Le niveau de présence des fondations d'entreprises s'accélère...**

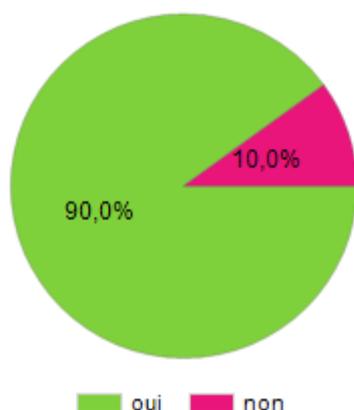


On observe une évolution du nombre de fondations d'entreprises au Sénégal alimentées en ressources par des entreprises locales fortement sollicitées par des requêtes sociales. En revanche, peu de fondations de maison mère (multinationales) sont sollicitées pour absence de projets d'Engagement Communautaire structurants. On compte actuellement parmi les entreprises les fondations suivantes : Fondation Sonatel, Fondation Sococim, Fondation Total, Fondation Mimran (Css et Gmd). Et en cours de création Fondation Bhs et la Fondation Pad.

**Une présence importante de restauration intra entreprise .....**

Votre Entreprise a-t-elle un lieu de restauration pour son personnel ?

Taux de réponse : 100,0%



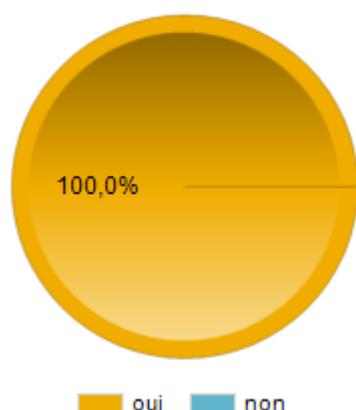
On constate que 90% d'entreprises hébergent un site de restauration pour leurs employés. Pour la plupart, la gestion est sous-traitée. Peu d'entreprises émettent des exigences quant au contenu nutritionnel des repas servis.

**DONNEES CONCERNANT L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DES ENTREPRISES (TOUS SECTEURS)**

**Niveau d'engagement communautaire des entreprises relativement formalisé et en augmentation**

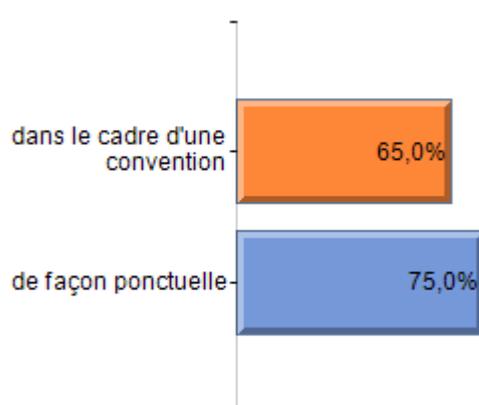
Le niveau d'engagement communautaire de votre Entreprise a-t-il évolué ces 3 dernières années ?

Taux de réponse : 100,0%



L'engagement communautaire de votre Entreprise au profit de bénéficiaires intervient-il le plus souvent ... ?

Taux de réponse : 100,0%

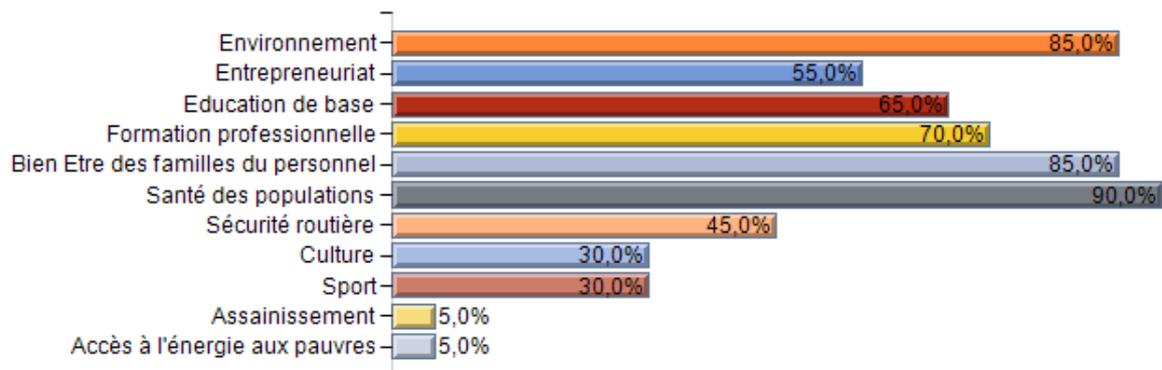


On constate que l'action communautaire est encore menée pour 75% de façon ponctuelle, sans cadre logique d'intervention et une réelle analyse stratégique RSE & DD

### **Les enjeux prioritaires des entreprises en matière d'Engagement Communautaire**

Quelles sont les thèmes à enjeux communautaires sur lesquels l'Entreprise s'est investie ces 3 dernières années ?

Taux de réponse : 100,0%

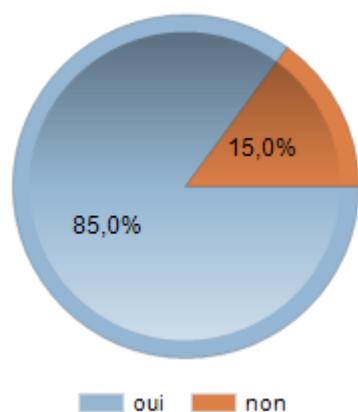


### **DONNEES CONCERNANT LE DOMAINE DE LA SANTE**

#### **Un effort régulier d'engagement des entreprises dans le domaine de la Santé**

Votre Entreprise a-t-elle mené des actions de santé publique les 12 derniers mois ?

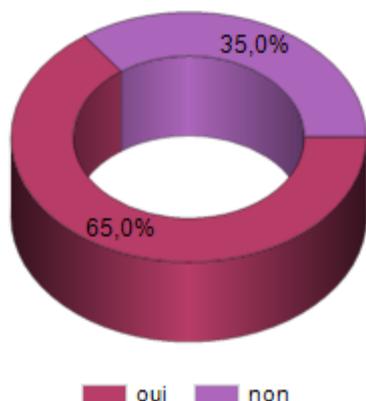
Taux de réponse : 100,0%



**Un effectif de Personnel médical en entreprise non négligeable,**

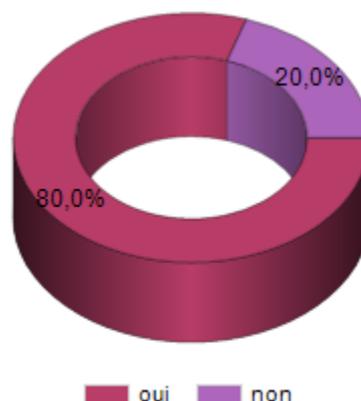
**Votre Entreprise a-t-elle un médecin permanent d'entreprise (personnel) ?**

Taux de réponse : 100,0%



**Votre Entreprise est-elle dotée d'une infirmerie ?**

Taux de réponse : 100,0%



On observe que **65%** environ des entreprises emploient un médecin à temps plein et plus de **80%** possèdent un service médical (infirmerie) dont une grande partie offre des prestations à des populations riveraines.

**Affections les plus courantes enregistrées dans les entreprises**

(non réponses : Sonatel, Dangoté, Cse, Sedima)

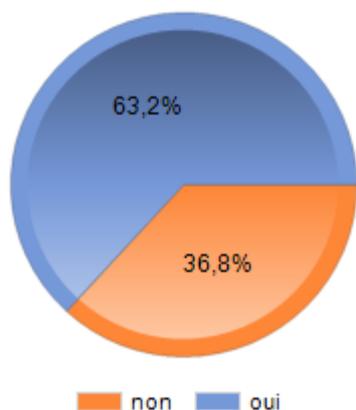
N°	Affections les plus courantes	Entreprise	Secteur	Région
1	affections respiratoires, hypertensions artérielles, malaise, état de fatigue	sodefitex	Industrie Agro business	Sénégal Oriental
2	rhume, rhinite, tms (troubles musculo squelettiques), bronchites	DP World Dakar	Logistique	Dakar
3	diabete, hypertension, cholestérol	bhs	Banque & Assurance	Dakar
4	grippe, rhume	citibank	Banque & Assurance	Dakar
5	osteo articulaires, cardio vasculaires	sar	Energie	Dakar
6	allergies respiratoires, dermatoses, lombosciatiques	gmd	Industrie Agroalimentaire	Dakar
7	hypertension artérielle, diabète	sococim	Mine	Dakar
8	affections digestives, ORL et brocho pulmonaires, osteo articulaires	port autonome dakar	Logistique	Dakar
9	grippe, troubles musculo squelettiques	eiffage	Btp	Tout le territoire
10	affections respiratoires et orl, affections digestives, troubles musculo squelettiques, maladies cardio vasculaires, traumatismes ostéo articulaires, pathologies dermatologiques	grands domaines du Sénégal	Industrie Agro business	Saint Louis
11	cardio vasculaire, endocrino métabolique, digestive, infection, neurologique	wartsila	Energie	Dakar
12	paludisme	sabodala gold operation	Mine	Sénégal Oriental
13	grippe, rhinites allergiques, arthroses, HTA, DNID	total	Energie	Dakar
14	Rhino pharyngites grippales, troubles acuité visuelle, diabète	bicis	Banque & Assurance	Dakar
15	affections broncho pulmonaires, grippe, HTA, affections gastriques, diabète, affections cutanées	senelec	Energie	Tout le territoire
16	grippe, tms	sgbs	Banque & Assurance	Dakar

**Relation entre le MSAS et les entreprises par rapport à des programmes sanitaires**

**Implication des entreprises dans des programmes nationaux sanitaires :**

L'intervention de votre Entreprise dans le secteur de la Santé s'est-elle réalisée en partenariat avec le Ministère de la Santé ?

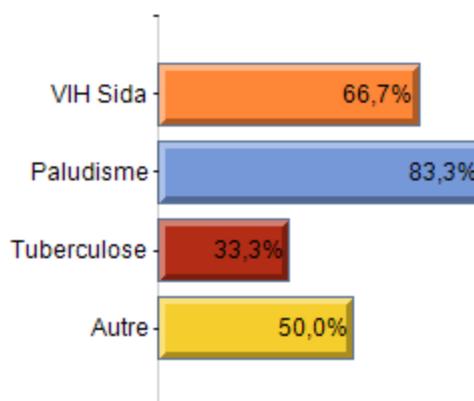
Taux de réponse : 95,0%



**Dans le cadre de quel programme sanitaire :**

Si oui, dans le cadre de quel programme ?

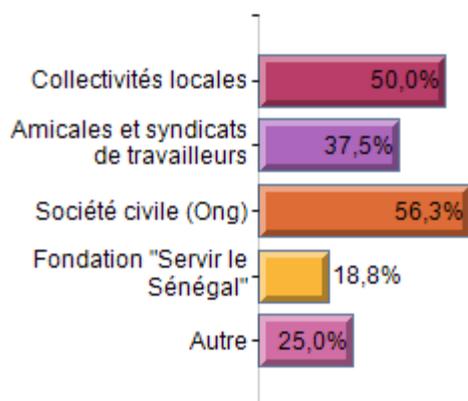
Taux de réponse : 60,0%



**Autres partenaires des entreprises (hors MSAS)**

Si non, avec quels partenaires autres que le Ministère de la Santé votre Entreprise a-t-elle collaboré ?

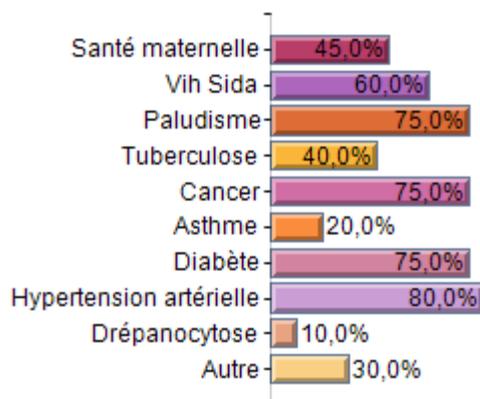
Taux de réponse : 80,0%



**Domaine médical dans lequel les entreprises interviennent fréquemment**

Dans quel domaine médical, Votre Entreprise est-elle déjà intervenue ?

Taux de réponse : 100,0%



**Relation avec les structures sanitaires**

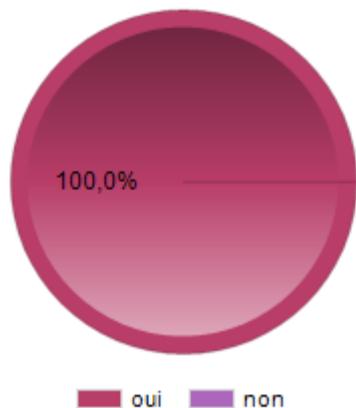
Taux de réponses : 80% (non réponses : Sonatel, Wartsila, Dangote, Sedima)

N°	ENTREPRISES	STRUCTURES SANITAIRES
1	sodefitex	centre hospitalier régional de tamba, cliniques privées de tamba, hôpital aristide le dantec
2	DP World Dakar	hoggy, hôpital principal, chu fann, clinique madeleine, clinique du cap, suma assistance
3	bhs	hopital principal, cliniques et établissements médicaux
4	citibank	cabinet medi kane, cabinet pineau, imodsen
5	sar	hopital principal, hopital fann, hopital le dantec, hoggy
6	gmd	hopitaux publics, cliniques et cabinets médicaux privés
7	sococim	Hopital principal, hopital cto, hopital le dantec, hopital fann
8	port autonome dakar	hopitaux, cliniques, cabinets médicaux, laboratoires d'analyse, cabinet radiologie
9	eiffage	hoggy, hopital principal, suma
10	grands domaines du Sénégal	district sanitaire saint louis, hopital de saint louis, hopital principal dakar, hopital le dantec, chu fann, cliniques privées (suma, clinique ndiaye)
11	groupe cse	sos médecin, samu, hopitaux,
12	sabodala gold operation	district de kedougou
13	total	Hôpitaux publics, cliniques et cabinets privés, laboratoires privés
14	bicis	hopitaux et cliniques
15	senelec	district sanitaire sud (santé maternelle et infantile)
16	sgbs	cliniques, hopitaux

### **Priorités des Entreprises dans le domaine médical**

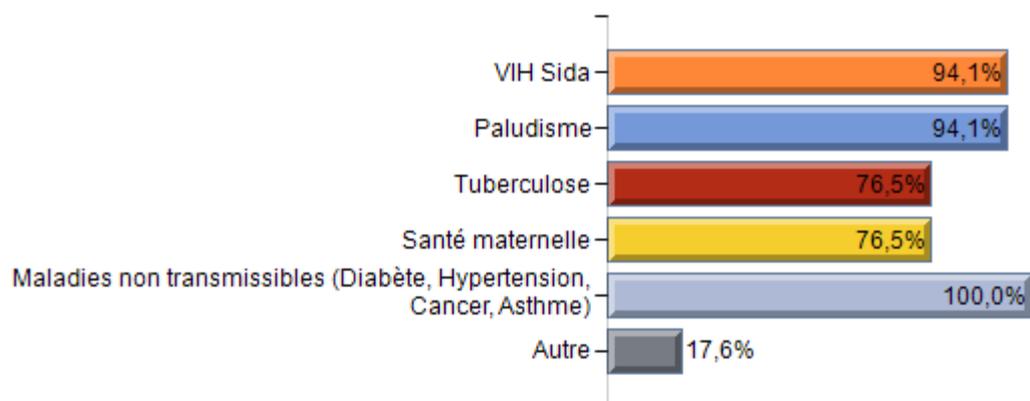
Estimez-vous la Santé comme un domaine prioritaire pour le Développement Durable du Sénégal ?

Taux de réponse : 90,0%



Si oui, classer par ordre d'intérêts conjoints, pour votre Entreprise et les populations, les sous-domaines prioritaires de la Santé suivants :

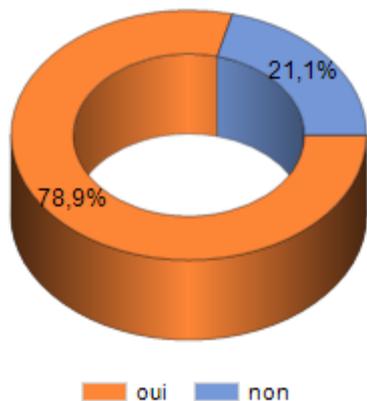
Taux de réponse : 85,0%



**Maladies chroniques les plus rencontrées dans les entreprises,**

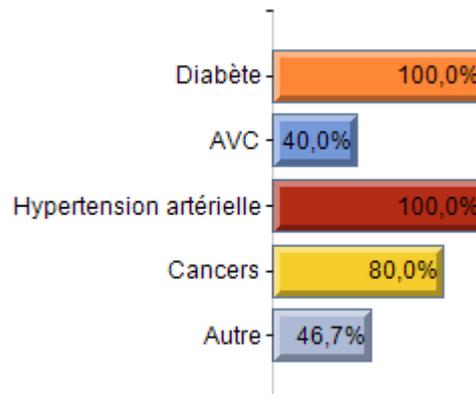
Avez-vous déjà été confronté dans votre entourage professionnel à des cas de maladies chroniques ?

Taux de réponse : 95,0%



Si oui, lesquelles ?

Taux de réponse : 75,0%



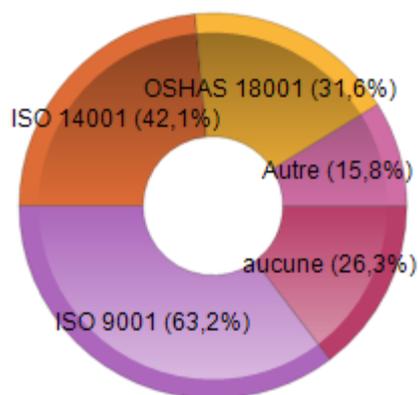
Parmi les autres maladies citées : lombago, asthme et sinusites, dermatoses chroniques, toxicomanie, hépatite, colopathies fonctionnelles, Arthrose, hyper cholestérolie

**NIVEAU D'ORGANISATION DU PILOTAGE DE LA RSE DANS LES ENTREPRISES**

**Des Entreprises aux standards internationaux de management**

Votre Entreprise a-t-elle obtenu une ou plusieurs certifications liées à son système de management ? Lesquelles ?

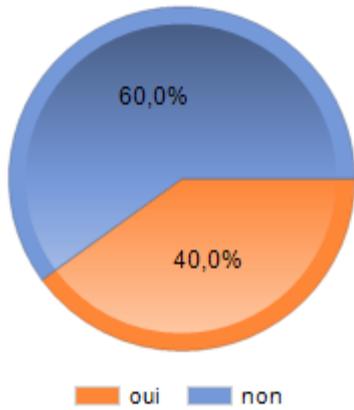
Taux de réponse : 95,0%



**Niveau d'Engagement dans la RSE stratégique encore faible**

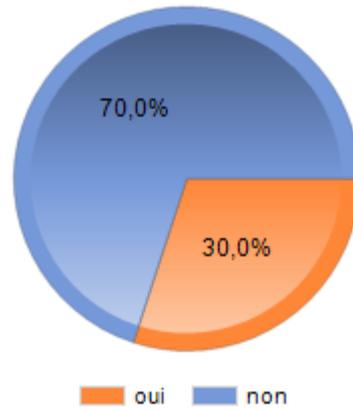
Votre Entreprise a-t-elle engagée une démarche RSE structurée ?

Taux de réponse : 100,0%



Votre Entreprise dispose-t-elle d'un Document interne de politique/Stratégie dédiée à la RSE ?

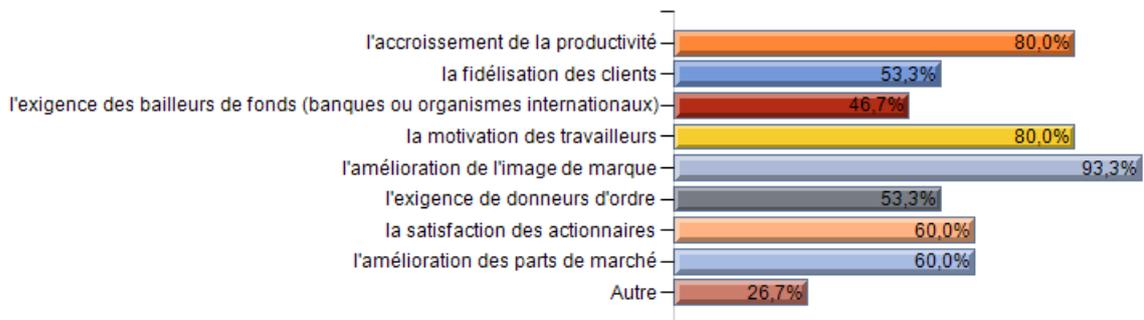
Taux de réponse : 100,0%



**La volonté d'améliorer leur réputation est la première motivation des entreprises à s'engager dans la RSE**

Quelles sont par ordre d'importance les motivations de votre Entreprise à s'engager dans la RSE ?

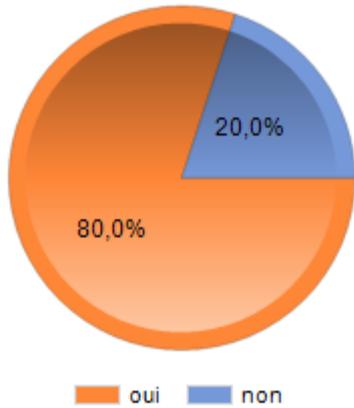
Taux de réponse : 75,0%



**Fonctionnalité des organes internes de pilotage de la RSE : Responsable RSE et Comité RSE**

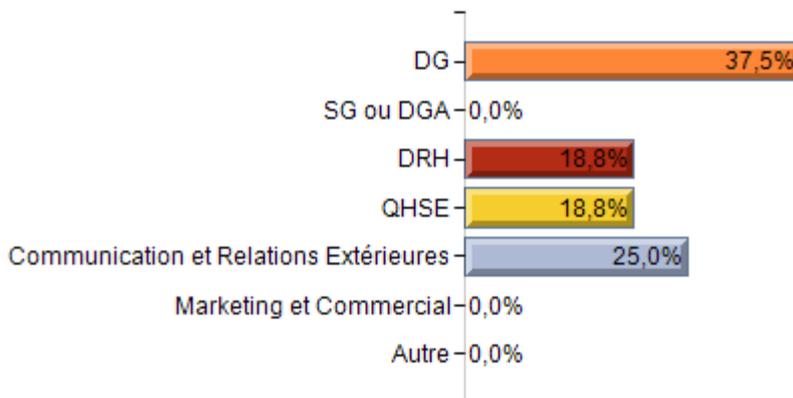
**Votre Entreprise a-t-elle un Responsable RSE ?**

Taux de réponse : 100,0%



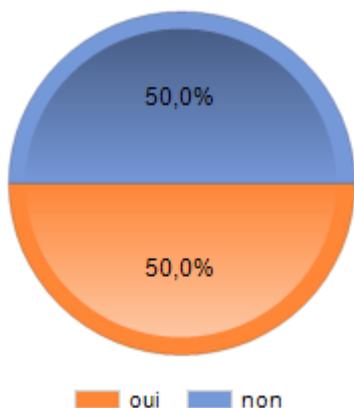
**Si oui, il est rattaché à quelle fonction suivante ?**

Taux de réponse : 80,0%



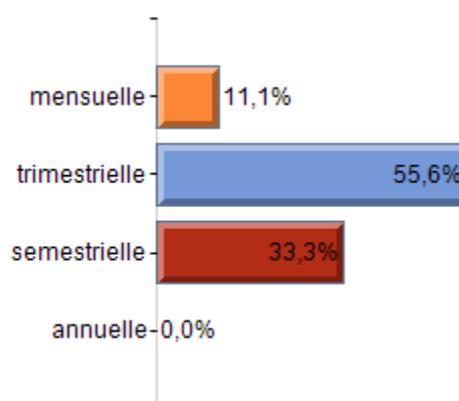
**Votre Entreprise a-t-elle un Comité RSE ?**

Taux de réponse : 100,0%



**Si oui, quelle la périodicité de réunions ?**

Taux de réponse : 45,0%

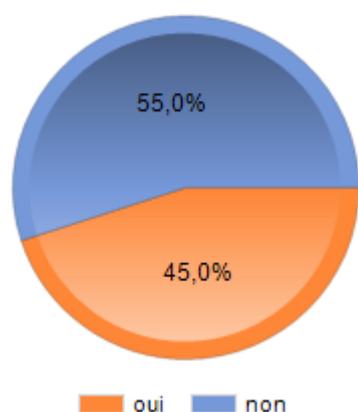


Si plus de **80%** des entreprises ont un Responsable RSE, on observe que **50%** n'ont pas de Comité RSE, et que pour celles qui ont un Comité RSE, **55%** n'ont pas défini de périodicité de réunions.

**Fonctionnalité des outils de pilotage de la RSE : Dialogue Parties Prenantes, Convention de partenariat**

Votre Entreprise a-t-elle déjà formalisé dans un document une cartographie de ses parties prenantes ?

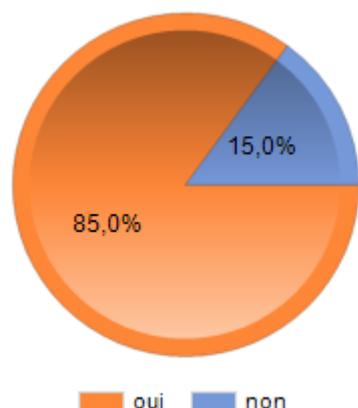
Taux de réponse : **100,0%**



Les attentes des parties prenantes ne sont recensées que par 45% de l'échantillon.

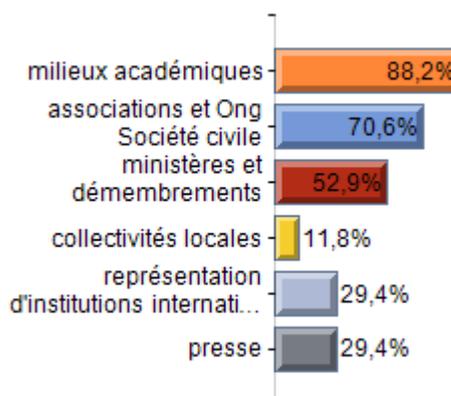
Votre Entreprise est-elle liée actuellement par des conventions avec des partenaires locaux autres que commerciaux ?

Taux de réponse : **100,0%**



Si oui, avec quels types de partenaires ?

Taux de réponse : **85,0%**



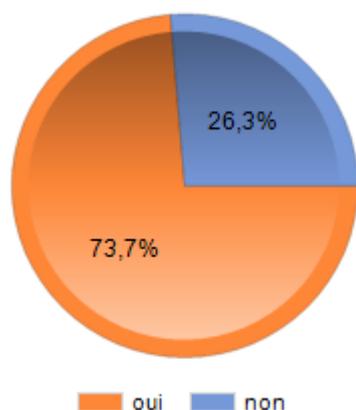
Ci-après des partenaires d'entreprises cités :

N°	ENTREPRISE	PP EXTERNES
1	sodefitex	fnpc, ensa, maer
2	DP World Dakar	cfmpl, centre verbo tonal, sup de co, cnqp
3	bhs	talibou dabo
4	citibank	cesag, yali, usaid, amcham, apbf
5	sar	écoles de formation professionnelles, collectivités locales
6	port autonome dakar	centre trainmar, groupe futus media, le soleil
7	eiffage	Centre formation btp, ecole supérieure polytechnique, ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, association voute nubienne, agence française développement, journal Le Quotidien
8	grands domaines du Sénégal	centre la liane, asedeme, inspection éducation formation de saint louis, inspection des eaux et forêts, commune de gandon,
9	wartsila	esp, université ziguinchor
10	sabodala gold operation	ism, mmg, med, sudest info, tamba info, sodefitex, nexus, communes sabodala, commune khossanto, rse senegal, bambou, missira sirimana, conafe, Itim, collectivités locales

### Autres Outils stratégiques RSE

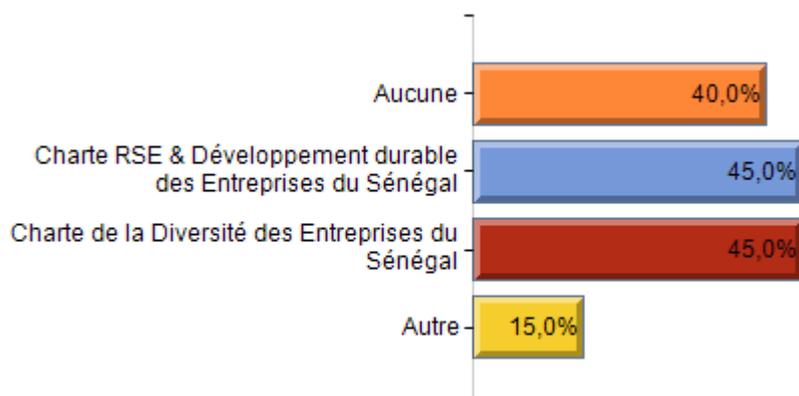
Votre Entreprise dispose-t-elle d'un Code d'Ethique ou Code de bonne conduite ?

Taux de réponse : 95,0%



Votre Entreprise est-elle signataire de Chartes suivantes ?

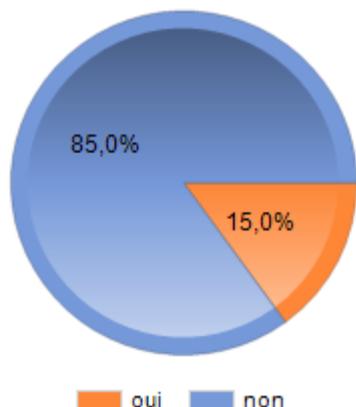
Taux de réponse : 100,0%



### **Faible niveau de Transparence en RSE des Entreprises**

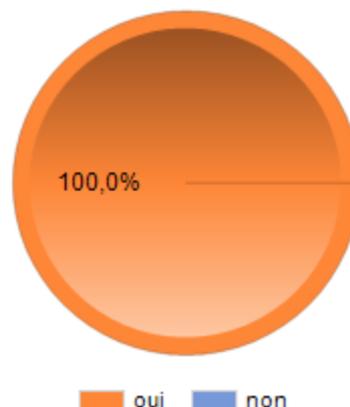
**Votre Entreprise publie-t-elle régulièrement un Rapport RSE/DD ?**

Taux de réponse : 100,0%



**Si oui, est-il en conformité avec les standards GRI ?**

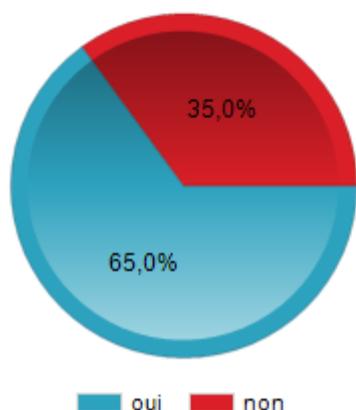
Taux de réponse : 15,0%



### **Besoins d'accompagnement exprimés pour la mise en place d'un système de pilotage en RSE**

**Votre Entreprise est-elle partenaire du Réseau RSE Senegal ?**

Taux de réponse : 100,0%



- Echange d'expériences et de bonnes pratiques
- Accompagnement financier
- Assistance technique et suivi de la mise en œuvre
- Formation de personnel
- Assistance technique à la préparation du plan d'action
- Assistance technique à la phase diagnostic des écarts

## **4.2. Résultats et Analyse qualitative**

La question de la santé est devenue aujourd’hui un vrai enjeu et constitue un sujet de réflexion pour les entreprises, pas seulement pour celles qui sont dans le secteur de la pharmacie ou de la médecine, mais pour toutes les entreprises. La santé est en effet un sujet qui touche TOUT le monde. Et les entreprises, de près ou de loin, ont des activités qui impactent sur la santé de leurs travailleurs ou de la population de leurs zones d’influence. La prise en compte de cette question constitue donc un défi majeur à relever et nécessite un financement conséquent. Or, aujourd’hui, la RSE offre une réelle opportunité pour la prise en charge du financement de la santé dans le cadre de l’engagement sociétal des entreprises. Malheureusement, de nombreuses difficultés font obstacles au financement de la RSE Santé. Les difficultés qui interpellent la responsabilité collective de plusieurs acteurs sont les suivants :

### **1- Au niveau de l’Etat**

- **Une absence de réelle incitation accordée aux entreprises** pour financer de manière significative, dans le cadre de leur politique de RSE, des projets structurants ayant une utilité publique dans le domaine de la Santé. Dans leur grande majorité, les entreprises enquêtées ont rappelé que les dispositions fiscales actuelles limitent considérablement le niveau des contributions sociétales.

Pour mémoire, une comparaison entre les dispositions fiscales (Code Général des Impôts) existantes en France et au Sénégal :

#### **France :**

Don à une œuvre d'intérêt général (ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises) : 60 % du montant du don dans la limite de 5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués). En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants. Mais les montants reportés ne peuvent s'ajouter aux dons effectués chaque année que dans la limite du plafond annuel.

Est considéré comme du mécénat tout don aux organismes suivants :

- l'État et ses établissements publics ;

- collectivité locale ;
  - fondation ou association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général (à but non lucratif, ne profitant pas à un cercle restreint de personnes) ;
  - fonds de dotation ;
  - organisme agréé sans but lucratif dont l'objet exclusif est de verser des aides financières aux PME (investissement, accompagnement, aide à la création ou la reprise d'entreprise, financement du besoin en fonds de roulement, prêt d'honneur sans garantie et sans intérêts, etc.) ;
  - organisme du spectacle vivant pour des activités de diffusion d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, ni pornographiques ni violentes ;
  - organisme de sauvegarde de biens culturels contre les effets d'un conflit armé ;
  - société ayant pour activité principale l'organisation d'expositions d'art contemporain ;
  - établissement d'enseignement supérieur public ou privé agréé.
- 

**Sénégal** :

Les dons, legs, subventions et autres versements effectués par des entreprises individuelles, sociétés et autres personnes morales au profit d'une fondation d'utilité publique sont considérés comme charges professionnelles déductibles dans la limite de 2‰ (2 pour mille) de leurs chiffres d'affaire et dans les conditions de droit commun.

Les Fondations d'utilité publique selon l'Arrêté du MEF n° 09389 du 01/07/2016 :

- Fondation Nationale d'Action Sociale du Sénégal (FNASS),
- Association Sénégalaise d'Assistance aux Lépreux (ASAL),
- Caritas Sénégal,
- La Croix Rouge Sénégalaise,
- L'Union Nationale des Aveugles du Sénégal (ANAS),
- L'Association Sénégalaise pour les Nations Unies,
- La Fondation «Marie Louise Mimran»,
- La Fondation «Servir le Sénégal».

**Étude de cas fiscal dans le cadre de déductibilité de projets RSE structurants dans le domaine de la Santé :**

Sont présentés ci-après les projets de liquidation de l'impôt sur les sociétés (I.S), les dépenses et charges à réintégrer au titre de l'exercice 2016 (IRVM), pour deux entreprises RSE bénéficiant d'un régime fiscal différent pouvant faire apparaître un impact fiscal chiffré relatif aux sommes versées dans le cadre des projets RSE.

Le choix s'est porté sur deux sociétés RSE A et RSE B ayant effectuées les mêmes opérations au cours de l'exercice 2016. Par conséquent, elles auront les mêmes résultats comptables mais des retraitements fiscaux différents. Au titre de l'exercice 2016, ces deux sociétés ont contribué à des projets RSE pour les mêmes montants, soit des versements annuels de 300.000.000 F CFA.

La société RSE B bénéficie d'un régime fiscal particulier qui lui confère la possibilité de déduire la globalité des sommes versées au projet RSE au titre de l'Impôt sur les Sociétés, par conséquent, ces versements ne seront pas recherchés en paiement de l'IRVM (Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières).

RSE A		RSE B	
<b>Projet de liquidation de l'impôt sur les sociétés Exercice clos le 31 décembre 2016</b>		<b>Projet de liquidation de l'impôt sur les sociétés Exercice clos le 31 décembre 2016</b> <b>N.B:La société RSE B bénéficie d'un régime fiscale privilégié</b>	
I. Résultat comptable avant impôt sur les sociétés	1 279 639 280	I. Résultat comptable avant impôt sur les sociétés	1 279 639 280
II. Retraitements extracomptables	307 010 349 XOF	II. Retraitements extracomptables	7 010 349 XOF
A. Réintégrations extracomptables	328 377 716 XOF	A. Réintégrations extracomptables	28 377 716 XOF
6053000 Carburant	9 274 541 XOF	6053000 Carburant	9 274 541 XOF
6055100 Consommation bureau	8 294 886 XOF	6055100 Consommation bureau	8 294 886 XOF
6058400 Matériel de logement des expatriés	484 084 XOF	6058400 Matériel de logement des expatriés	484 084 XOF
6181000 Achats de billets d'avion	668 900 XOF	6181000 Achats de billets d'avion	668 900 XOF
6224000 Fraction des loyers non déductibles	8 021 036 XOF	6224000 Fraction des loyers non déductibles	8 021 036 XOF
6582100 RSE	300 000 000 XOF	6582100 RSE	0 XOF
6382000 Frais de restaurations	1 634 269 XOF	6382000 Frais de restaurations	1 634 269 XOF
B. Déductions extracomptables	21 367 367 XOF	B. Déductions extracomptables	21 367 367 XOF
7593000 Reprise de provision sur stocks	21 273 868 XOF	7593000 Reprise de provision sur stocks	21 273 868 XOF
7594000 Reprise de provision sur créances	93 499 XOF	7594000 Reprise de provision sur créances	93 499 XOF
III. Résultat fiscal	1 586 649 629 XOF	III. Résultat fiscal	1 286 649 629 XOF
IV. Impôt sur les sociétés	475 994 889 XOF	IV. Impôt sur les sociétés	385 994 889 XOF
Impôt sur les sociétés avant imputation du crédit IRC	475 994 889 XOF	Impôt sur les sociétés avant imputation du crédit IRC	385 994 889 XOF
Crédit IRC	0 XOF	Crédit IRC	0 XOF
V. Résultat comptable après impôt sur les sociétés	803 644 391 XOF	V. Résultat comptable après impôt sur les sociétés	893 644 391 XOF
<b>Projet de liquidation de l'impôt sur les dépenses et charges réintégrées Exercice clos le 31 décembre 2016</b>		<b>Projet de liquidation de l'impôt sur les dépenses et charges réintégrées Exercice clos le 31 décembre 2016</b>	
I. Base taxable	320 356 680 XOF	I. Base taxable	20 356 680 XOF
6053000 Carburant	9 274 541 XOF	6053000 Carburant	9 274 541 XOF
6055100 Consommation bureau	8 294 886 XOF	6055100 Consommation bureau	8 294 886 XOF
6058400 Matériel de logement des expatriés	484 084 XOF	6058400 Matériel de logement des expatriés	484 084 XOF
6181000 Achats de billets d'avion	668 900 XOF	6181000 Achats de billets d'avion	668 900 XOF
6582100 RSE	300 000 000 XOF	6582100 RSE	0 XOF
6382000 Frais de restaurations	1 634 269 XOF	6382000 Frais de restaurations	1 634 269 XOF
II. Impôt dû sur les dépenses et charges réintégrées	35 591 627 XOF	II. Impôt dû sur les dépenses et charges réintégrées	2 261 627 XOF
		<b>Incidence fiscale = 123 330 000 XOF</b>	

Résultat = un impact fiscal de 123.330.000 F CFA qui n'est pas négligeable.

Dans le cadre de l'acceptation d'une révision des dispositions, l'Administration Fiscale pourrait être tenté de proposer une limitation des sommes engagées dans le cadre des projets RSE par Arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances. Or, il est important de noter que le droit applicable à une situation donnée, doit être connu au moment où celle-ci prend naissance.

## 2- Au niveau du MSAS

- ***Une Absence de Dialogue structurée et coordonnée entre le MSAS et les Entreprises***

L'Enquête a montré que de nombreuses entreprises ont un fort impact dans le secteur de la Santé, surtout en interne au niveau des travailleurs et dans une moindre mesure, en externe au niveau de la Communauté. Malheureusement, on constate que le MSAS n'est pas informé de toutes les initiatives qui sont prises par les entreprises.

Les entreprises enquêtées ont pris connaissance pour la première fois de l'existence d'une Cellule du Ministère de la Santé dédiée au Secteur privé. Les entreprises n'ayant pas d'interlocuteur unique au sein du MSAS, le peu d'informations disponibles venant des entreprises est dilué au niveau de plusieurs structures internes du MSAS et/ou de ses démembrements (établissements publics de santé). Il n'existe pas de cadre structuré de dialogue entre le MSAS et les entreprises non sanitaires permettant de suivre la traçabilité des actions RSE engagées par ces dernières.

En outre, on constate que très souvent, les actions d'Engagement Communautaire sont initiées par les responsables d'entreprises à partir d'une relation personnelle voire amicale entretenue avec des agents du MSAS, tel le fonctionnement d'un Club Service Rotary, Lions, etc... De ce fait, tout déplacement d'un acteur de cette relation peut affecter le patrimoine immatériel tant du MSAS que de l'entreprise.

- ***Une faible réactivité du MSAS par rapport aux requêtes des entreprises***

Les interviews menés auprès des dirigeants et cadres d'entreprises du secteur privé non sanitaire ont montré que l'absence d'interlocuteurs et la faible réactivité de responsables du MSAS face aux demandes verbales et écrites des entreprises, soit découragent les responsables à agir dans des projets communautaires dans le secteur de la Santé, préférant orienter lesdites actions vers d'autres thématiques de développement durable (Education, Environnement, Entrepreneuriat local, etc...), soit encouragent les

responsables à solliciter directement d'autres acteurs de la société civile évoluant dans le domaine de la Santé, sans en informer préalablement le MSAS.

- **Une absence de transparence et de visibilité de la carte des priorités sanitaires du Sénégal**

L'inaccessibilité des informations en lien avec la carte sanitaire, notamment les besoins de l'Etat du Sénégal et MSAS par rapport à des projets structurants intéressant directement ou indirectement les entreprises, est un obstacle majeur quant à l'implication de ces dernières dans des Investissements Sociaux Communautaires en Santé, et quant au ciblage des projets.

- **Une absence de contrôle et de suivi (reporting) des actions de la part des structures publics de santé et des Ong bénéficiaires des actions des entreprises**

Plusieurs entreprises enquêtées regrettent que plusieurs structures publiques de santé et Ong évoluant dans le secteur de la Santé qui ont bénéficié de dons et/ou actions d'engagement communautaire de leur part, ne les informent pas de l'impact produit par leur soutien (reporting RSE).

- **Un faible niveau d'appropriation de la RSE et du Développement Durable par les agents du MSAS**

La qualité d'un Dialogue Public Privé dans le secteur de la Santé nécessite une mise à niveau de tous les acteurs sur les principes fondamentaux de la RSE et une appropriation de ses outils tant au niveau des structures centrales et régionales de planification que des unités opérationnelles (établissements sanitaires).

### 3- Au niveau des Entreprises

- **Une confusion encore persistante des dirigeants sur le sens de la RSE**

L'essence de la RSE est de rendre l'entreprise plus transparente, notamment en donnant aux clients et aux parties prenantes les informations importantes sur le business model de l'entreprise ou ses impacts sociaux et environnementaux. Communiquer ses engagements mais aussi ses résultats en matière de RSE, par des **indicateurs non confidentiels**, est la norme. Pour ce faire, la RSE exige d'abord la mise en place d'une organisation capable de produire un **reporting extra financier** à partir d'une analyse stratégique RSE. De nombreuses entreprises n'ont ni cette organisation dédiée, ni un système de pilotage permettant de valoriser les actions initiées par celles-ci dans le domaine de la RSE, et en particulier dans le domaine de la Santé. Or, le vocable de RSE est confus pour de

nombreux dirigeants d'entreprises et leurs parties prenantes publics (ministères, élus locaux, société civile, presse, opinion publique), limitant la RSE à de simples actions d'engagement communautaire, sans que celles-ci soient sous-tendues par une analyse stratégique. De ce fait, les actions d'engagement communautaire des entreprises, qui s'apparentent plus à du «*saupoudrage/greenwashing/one shot*» et de la communication, n'ont souvent que très peu d'impact significatif et durable sur les conditions de vie et de santé des populations.

- ***Une absence d'un système de reporting des données sanitaires et actions RSE Santé***

Les entreprises du Sénégal dans une grande majorité ne se sont pas encore dotées d'un système de reporting extra financier leur permettant de pouvoir identifier les actions internes et d'engagement communautaire à mener pour répondre aux enjeux des ODD, et en particulier de la CSU. De ce fait, aucune mesure d'impact et d'évaluation des nombreuses initiatives RSE dans le domaine de la Santé n'est réalisée. Encore moins la valorisation desdites initiatives par l'entreprise (exemple des compétences, moyens ou équipements mis à disposition par les entreprises lors de pandémie, d'accidents d'envergure nationale, etc...), ce qui ne donne pas la contribution réelle (importante) des entreprises dans le domaine de la Santé.

Dans la grande majorité des entreprises, les informations sanitaires collectées par les médecins et les infirmiers ne sont pas remontées au niveau du MSAS, voire même des districts sanitaires des Régions, pour une exploitation des comptes nationaux.

- ***Faibles capacités en RSE Stratégique du personnel des entreprises mais également au niveau de leurs parties prenantes***

La mise en œuvre d'une démarche RSE dans l'entreprise exige un personnel d'encadrement qualifié en RSE et Développement Durable (DD), ayant des capacités à :

- évaluer et diagnostiquer les entreprises,
- motiver et sensibiliser le personnel sur les questions de DD et leurs pratiques en entreprise,
- innover sur des solutions en lien avec la communication, le reporting et le dialogue avec les parties prenantes, le management,
- définir une vision globale sur les actions à mener en matière de RSE.

Très peu de responsables RSE d'entreprises ont été formés à la pratique et la maîtrise des outils de déploiement de la RSE et du DD, y compris dans la formulation et la gestion des projets de Développement Communautaire. Ce faible niveau de capacités en RSE et

DD limite les entreprises dans leur volonté à investir dans des projets RSE structurants. Il en va également de même au niveau du personnel des parties prenantes des entreprises (y compris en ce qui concerne le personnel du Ministère de la Santé). La qualité du Dialogue Public Privé dans le domaine de la RSE s'en ressent dès lors qu'il y a une incompréhension entre les parties prenantes sur le véritable sens de la RSE et de son **principe Gagnant/Gagnant**.

#### **4.3. Analyse globale sur l'Etat des lieux de la RSE au Sénégal**

Le Sénégal n'en est qu'aux balbutiements en ce qui concerne les pratiques RSE par les entreprises. La vulgarisation de ces pratiques est freinée par le fait qu'une grande majorité de dirigeants d'entreprise n'ont formalisé aucune vision à moyen terme, aucune analyse stratégique sur leurs secteurs d'activités – et n'ont de ce fait aucune connaissance de l'impact des ODD sur leurs activités. Dans leur grande majorité, les grandes entreprises ont encore largement tendance à développer, en annexe de leur activité principale, des actions qualifiées paradoxalement de «sociétales» ou « de développement » relevant davantage du domaine caritatif, marquant ainsi une radicale déconnexion entre leur coeur de métier et le développement du pays. Ces activités «annexes», de quasi mécénat, sont financées et mises en place dans le cadre de fondations d'entreprises ou d'associations internes à l'entreprise. On assiste donc plutôt, de la part des entreprises, à des actions caritatives ponctuelles réalisées sous forme de dons et de mécénat, ou à des aides sociales octroyées au personnel sous couvert de RSE, qu'au développement de projets d'entreprise qui ont un impact durable sur la communauté extérieure à l'entreprise.

L'essence de la RSE est de rendre l'entreprise plus transparente, notamment en donnant aux clients et aux parties prenantes les informations importantes sur le business model de l'entreprise ou ses impacts sociaux et environnementaux. Communiquer ses engagements mais aussi ses résultats en matière de RSE, par des indicateurs non confidentiels, est la norme. Pour ce faire, la RSE exige d'abord la mise en place d'une organisation capable de produire un reporting extra financier à partir d'une analyse stratégique RSE. De nombreuses entreprises n'ont ni cette organisation dédiée, ni un système de pilotage permettant de valoriser les actions initiées par celles-ci dans le domaine de la RSE, et en particulier dans le domaine de la Santé.

Or, le vocable de RSE est confus pour de nombreux dirigeants d'entreprises et leurs parties prenantes publics (ministères, élus locaux, société civile, presse, opinion publique),

limitant la RSE à de simples actions d'engagement communautaire, sans que celles-ci soient sous-tendues par une analyse stratégique. De ce fait, les actions d'engagement communautaire des entreprises, qui s'apparentent plus à du «saupoudrage/greenwashing/one shot» et de la communication, n'ont souvent que très peu d'impact significatif et durable sur les conditions de vie et de santé des populations.

La mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des entreprises par rapport aux enjeux des ODD, en particulier dans le secteur de la Santé, ne sera réellement efficace et performante que si l'ensemble des parties prenantes au processus d'un déploiement de la RSE/RSO ont une parfaite compréhension de ce concept et s'engage dans des démarches de RS, tant au niveau des entreprises que des administrations et ONG.

A ce jour, aucune Organisation du Secteur Public ou de la Société civile ne s'est réellement appropriée la RSO.

Seule autorité publique à s'être intéressée à la RSE : le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale qui a commandité cette étude diagnostic sur le potentiel de mobilisation dans le secteur de la Santé des entreprises non sanitaires.

## **5. RECOMMANDATIONS POUR UNE MOBILISATION DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DE LA SANTE**

Tenant compte de la cartographie du profil des entreprises au Sénégal et de l'état des lieux sur la pratique de la RSE par les entreprises, suite à l'enquête de terrain et aux analyses qui en découlent, il est fortement recommandé d'orienter la stratégie de mobilisation des entreprises dans le domaine de la Santé, en priorité vers les 122 plus grandes entreprises du Sénégal (voir page xx) et autour des objectifs opérationnels suivants :

- **RECOMMANDATION 1** : **Créer un cadre national de dialogue sur la RSE et la Santé** : il s'agit d'instituer au niveau national un colloque annuel d'échanges entre les entreprises sanitaires, non sanitaires et le Ministère de la Santé. Ce cadre d'échanges permettrait aux parties prenantes d'échanger leurs informations sur les différentes actions menées en faveur de la Santé au Sénégal et de mieux orienter les engagements pris dans ce secteur.

- **RECOMMANDATION 2** : **Concevoir un système d'informations dédié au Reporting des indicateurs Santé des entreprises** : il s'agit à partir des entreprises volontaires, agréées par le MSAS sur la base d'une Convention de partenariat, de faciliter auprès du MSAS une remontée régulière des données sanitaires et autres indicateurs sur les activités/actions dans le domaine de la Santé
- **RECOMMANDATION 3** : **Rendre plus visible la carte des besoins sanitaires du Sénégal** à l'aide de supports de communication adaptés au milieu de l'entreprise (exemple d'un site web dynamique). Il s'agit d'adopter une nouvelle approche d'un marketing social permettant de mieux orienter les politiques d'Engagement Communautaire des entreprises vers des projets structurants dans le domaine de la Santé
- **RECOMMANDATION 4** : **Recenser, géolocaliser et catégoriser les associations et Ong évoluant dans le secteur de Santé** aux fins d'une meilleure lisibilité de leur crédibilité et professionnalisme par les entreprises
- **RECOMMANDATION 5** : **Recenser et géolocaliser les compétences, les moyens et équipements médicaux** disponibles au niveau des infirmeries d'entreprise en vue d'identifier des partenariats publics privés possibles avec les districts et structures sanitaires régionaux et locaux
- **RECOMMANDATION 6** : **Stimuler l'investissement social communautaire des entreprises dans le secteur de la Santé par des mesures fiscales incitatives**, en particulier pour une liste de projets structurants qui seraient agréés par le MSAS, en relation avec le Ministère de l'Economie et des Finances :
  - Révision des dispositions fiscales concernant les versements opérés par les personnes morales au profit de projets agréés par le MSAS ou de fondations d'utilité publique (autoriser une déductibilité à hauteur de 5 pour mille du Chiffre d'affaires avec possibilité, en cas de dépassement du plafond, de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants)
  - Révision de l'arrêté fixant la liste des fondations d'utilité publique en y ajoutant les fondations des entreprises ayant obtenu le décret d'utilité publique (Fondations Sococim, Total, Sonatel, etc...)

- **RECOMMANDATION 7** : *Promouvoir l'implication des entreprises dans des programmes nationaux de santé publique*, à l'aide de convention de partenariat facilitant :
  - l'accès des entreprises à des financements publics dédiés à la prévention et au dépistage à la fois pour le personnel des entreprises et pour des populations en lien avec leurs métiers (MNT, Santé maternelle, Paludisme, VIH Sida, Tuberculose, etc...),
  - l'accès du personnel médical des entreprises à des formations de haut niveau organisé par le MSAS sur la revue et la mise à jour des normes et protocoles ;
- **RECOMMANDATION 8** : Stimuler le Développement de la RSE stratégique (avec mise en place d'un système de pilotage) par :
  - *l'intégration de clauses RSE pour l'accès à certains types de marchés publics en lien avec la Santé* (infrastructures, matériel médical, achat de médicaments, etc...),
  - *l'obligation pour les entreprises à fort impact sanitaire (lien avec la nutrition, les émissions, etc...) de produire un Reporting extra financier* périodiquement et de manière publique certains indicateurs non confidentiels (secteurs Agroalimentaire, Pharmaceutique, Mines, Energie, Btp, etc...),
  - *la facilitation à l'accès des entreprises, et en particulier des PME, mais également des ONG représentatives à une expertise en RSE* (via les mécanismes de co-financement des entreprises : Fonds à Frais Partagés de l'ADEPME, du Bureau de Mise à Niveau, du 3 FPT)
- **RECOMMANDATION 9** : *Renforcer les capacités organisationnelles du personnel du MSAS en RSE et DD* afin de coordonner et faciliter le Dialogue Public Privé :
  - Formation action du personnel du MSAS sur la RSE et la norme ISO 26000, avec une application dans le domaine de la Santé
  - Formation de formateurs du MSAS sur la démarche RSE des établissements publics de santé (Projet pilote démonstrateur dans un établissement public de santé)

## **4. ANNEXES**

BROUILLON